N° 20. MAI 1921.

LA VIE SPIRITUELLE

REVUE MENSUELLE

LES PRINCIPES ET LA PRATIQUE

Comment Dieu s'occupe de chacun de nous

Il est des âmes méritant au premier chef d'être appelées filiales, qui ne doutent de rien, dirait-on, quand elles demandent le salut des âmes, ou leur sainteté et leur salut personnel, ou même des biens temporels parfois minuscules. Sans remonter à une sainte Catherine de Sienne ou à une sainte Gertrude, à tant de saints Franciscains, quel homme d'expérience n'a pas rencontré de ces cœurs plus confiants, plus ouverts, qui semblent avoir mieux saisi le *Pater* et qui le vivent sans cesse? On dirait que Dieu ne sait rien leur refuser : volontiers nous les appellerions, ces âmes, des enfants gâtés de la Providence... Comment mettre d'accord cette confiance et l'action divine qui lui répond en harmonie avec le gouvernement du monde par les lois générales? Taxerons-nous toujours ces âmes de témérité ou d'illusion?

Voilà une question qui intéresse au plus haut point la piété. Bien saisie, elle pourrait ranimer des prières languissantes, dilater nos désirs et nos cœurs, nous faire mieux comprendre cette vérité dont rien ne dépasse le prix :

que nous sommes avec Dieu, avec Marie, les anges, les saints, *en famille*.

Tout le monde peut se rappeler ici quelques paroles de Notre-Seigneur qui touchent au vif de cette question. Nous les adorons avec amour, ces paroles : mais il nous est bien permis de les scruter, de les mettre très religieusement en contact avec certains dogmes philosophiques révérés de notre siècle, particulièrement, avec ce dogme cher aux savants : Dieu gouverne le monde par les lois générales.

« Pas un passereau ne tombe à terre sans l'aveu de votre Père céleste (1) », dit Notre-Seigneur aux foules. Dieu s'occupe de « vêtir les lys, il nourrit les oiseaux du ciel (2)... »

Et j'entends d'autre part le divin Maître affirmer que « pas un cheveu ne tombe de notre tête (3) » sans la volonté de Dieu. C'est-à-dire que Dieu se soucie de tout dans notre vie, des plus petites choses comme des plus importantes.

Y a-t-il parité de fond entre ces passages et d'autres semblables qui regardent les créatures inférieures et ceux qui nous regardent? Est-ce de la même façon que Dieu gouverne l'homme et la création matérielle? Comment donc s'occupe-t-il d'un oiseau qui tombe, d'un lys qui s'épanouit, de l'herbe des champs qui pousse? Evidemment c'est seulement par les lois générales — sauf que parfois il accomplira sur ces créatures inférieures des miracles en notre faveur.

Eh bien, la Providence nous traite-t-elle comme le lys, l'herbe des champs, le passereau, en nous appliquant purement et simplement les lois générales? Et quelle idée nous faire du gouvernement particulier de chaque créature raisonnable, auquel nous croyons tous comme à un des dogmes les plus intéressants et les plus touchants de notre foi?

(1) *Matth.*, x, 29.
(2) vi, 26, 30.
(3) *Luc*, xxi, 18; *Act.*, xxvii, 34.

I

Dieu nous gouverne par les lois générales.

Ce premier point ne présente aucune difficulté ; mais écrivant pour la piété, nous voulons signaler, d'après saint Thomas, quelques vues faites pour l'exciter et l'aider.

Le mot de lois générales semble bien froid ; le cœur peut-il puiser dans la pensée de ce dogme joie, courage, force, amour ?

Je voudrais, si les créatures m'enveloppent, agissent sur moi sans cesse, si l'atmosphère me vivifie, si les étoiles me ravissent, si les aliments et les breuvages élaborés par la nature me nourrissent... avoir en même temps toujours affaire intimement à l'infinie sagesse, à l'infinie attention, à l'infinie puissance, à l'infini amour... Or, c'est précisément là ce que veut dire le Docteur Angélique quand, plusieurs fois, il se pose la question : Dieu gouverne-t-il les créatures *immédiatement* ? (1)

S'il s'agit, répond-il, « de l'exécution de son gouvernement, Dieu se sert des créatures » : c'est-à-dire qu'il éclaire et réchauffe par le soleil, il tonne par la foudre,... il féconde par la rosée,... il nourrit par le pain et le vin...

Il nous appelle ainsi à collaborer avec lui « non par défaut de puissance, mais par richesse de bonté, pour communiquer à ses créatures la dignité de la causalité (2) ».

Il ne veut pas seulement que « les créatures soient bonnes en elles-mêmes, mais qu'elles soient causes de bonté dans les autres (3) ».

« La perfection causale », comme parle encore saint Thomas, voilà une dignité dont il a voulu couronner toutes les créatures, même les plus petites.

Et c'est l'homme surtout qu'il honore de cette perfection :

(1) Cf. *Sum. Theol.*, I, q. 22, a. 3 ; q. 103, a. 6 ; q. 104, a. 2.
(2) *Sum. Theol.*, I, q. 22, a. 3, c.
(3) *Sum. Theol.*, I, q. 103, a. 6.

l'homme qui peut savoir d'où il vient, où il va, savoir aussi le chemin, l'homme pleinement libre dans la collaboration que Dieu lui demande.

Nous pouvons refuser cet honneur, Dieu atteindra son but quand même. Mais, avec un ardent amour, nous devons, au contraire, aider Dieu : *Dei sumus adjutores* (1), prendre conscience plus parfaite de ce rôle de collaborateurs de la Providence et voir Dieu sous les causes secondes, sous les lois générales, à la grande différence des êtres inférieurs.

Si l'astre savait sous quelle direction infiniment intelligente et puissante il chemine, comme il raconterait mieux encore les louanges de Dieu ! — Si l'oiseau comprenait qui l'a construit, le fait respirer et vivre, comme il éclaterait mieux encore en joyeux chants ! — Si la plante savait de quelle main lui viennent la sève, la pluie, la rosée, la chaleur, si elle savait ce que c'est que d'être nourrie par la vie infinie, comme elle envierait notre voix pour dire son bonheur ! L'homme du moins sait cela et tant d'autres prodiges de Dieu. Il sait (2), ô Cause des causes, que vous êtes partout, toujours, sous les causes secondes, que vous leur donnez l'être, la vie. Elles sont des voiles qui vous cachent et en même temps vous proclament. Les lois qui régissent les mouvements immenses des astres sont révélatrices de votre immensité. Celles qui régissent les infiniment petits du monde des atomes, nous apprennent combien vous êtes pénétrante... Toutes nous disent que vous êtes la Sagesse, la Puissance... Combien nous disent que vous êtes l'Amour, surtout à nous qui connaissons le mot de saint Jean : *Deus charitas est* (3) !

Présent dans tous les êtres et en moi-même, parce qu'il donne à toute cause d'être, et d'être cause, parce qu'il est Cause des causes, Dieu est encore présent par « son plan

(1) I *Cor.*, III, 9.
(2) *Sum. contr. Gent.*, l. 3, c. 67, 68.
(3) I *Joan.*, II, 8.

de gouvernement qui est la Providence (1) », *ratio gubernationis quæ est ipsa Providentia.* Ce n'est pas un plan seulement spéculatif mais pratique, ce n'est pas un plan partiel, mais absolument universel. La divine Providence donne à toute chose : atome, soleil, ange et homme..., sa règle physique ou morale, elle voit et fixe son but, elle lui imprime en tout la direction vers ce but.

A ce point de vue le gouvernement de Dieu, affirme le Docteur Angélique, est *immédiat.* Et il atteint en lui-même et ce grain de sable, et cet astre, et cet homme. Rien, absolument rien ne lui échappe. Dieu n'est pas comme ces préteurs de Rome dont on disait qu'ils ne se souciaient pas des petites choses : *De minimis non curat prætor.* Il n'est pas comme les rois et les empereurs de partout, qui ne sauraient penser qu'à quelques-uns de leurs sujets, à quelques-unes de leurs affaires. Ce ne sont donc pas les hommes en général qui sont sous cette direction infiniment puissante et sage, c'est chacun de nous. Ma vie est, et dans tous ses éléments : dans mon corps, dans mon âme, dans mon intelligence,... sous la loi de Dieu. Ce n'est point assez de dire que la raison divine plane sur nous. Nous vivons en elle. Cela est vrai déjà des lois générales elles-mêmes, nous avons dans ces lois la vie, le mouvement, l'être. Mais comme cela est infiniment plus vrai de Dieu : la vie infinie, l'activité infinie, l'être infini ! Mieux que toutes les lois, il dirige toutes choses matérielles par les lois physiques. Et par les lois morales il dirige, il apprécie et juge tous nos actes. L'œil de Dieu, infiniment vigilant et lumineux, se réfléchit dans notre conscience. Bien mieux : essentiellement distinct d'elle, il vit et palpite en elle.

II

Dieu nous gouverne par la loi de la prière.

Lisons avec grande attention ces lignes profondes du

(1) *Sum. Theol.*, I, q. 103, a. 6.

Docteur Angélique. Selon le plan de la Providence : « Les hommes, dit-il en regardant d'abord le sommet des choses, agiront non de manière à changer par leurs actes la disposition divine, mais de manière à accomplir les effets prévus selon l'ordre disposé par Dieu; et de même dans l'ordre matériel. Il n'en est pas autrement pour la prière. Nous ne prions pas pour changer la disposition divine, mais pour obtenir ce que Dieu a disposé de nous accorder par la prière; « il s'agit pour les hommes, dit saint Grégoire, de mériter, d'obtenir par la demande ce que Dieu tout-puissant a disposé avant les siècles de leur donner (1) ». Qu'est-ce à dire? C'est-à-dire qu'il y a une loi de la prière, supérieure à toutes les autres lois, conçue et voulue par Dieu, avant tous les siècles, en faveur de l'humanité.

Dieu s'est réservé — c'est son droit, c'est la loi qu'il s'est faite : — d'exaucer les prières innombrables qui s'élèveront vers lui et qui plairont à sa sainteté et à sa bonté.

De cette « réserve » de Dieu, comme parle saint Thomas, de cette loi de la prière, il faut tâcher de bien saisir la place, le rôle, le jeu, la portée.

Il est évident que dans l'ordre universel établi par la Sagesse infinie il règne une subordination des causes, des lois.

Une des lois supérieures veut que la volonté humaine puisse intervenir très librement dans les ordres inférieurs et dans le sien. Et au-dessus de toutes les lois, voici la loi suprême qui veut que la liberté divine puisse, elle-même, intervenir dans tous les ordres inférieurs, et dans l'ordre des libertés humaines : c'est la grande loi de la prière. Les interventions innombrables de Dieu qui se produiront en vertu de cette loi ne seront pas des miracles, elles seront normales, elles seront — j'oserais dire — *légales*. Tout simplement une loi inférieure cédera à une loi supérieure. Quelques exemples peuvent faire toucher du doigt la chose. Un minéral suivra ses lois propres indéfiniment s'il est laissé

(1) *Sum. Theol.*, II^{a} II^{æ}, q. 83, a. 2 ; *Dial.*, l. I, c. 8.

à lui-même. Mais il peut être saisi par une plante, une fleur : il deviendra tiges, feuilles, fleurs, fruits de vigne... violette, œillet, rose... Personne ne verra là un désordre mais seulement la subordination de lois, lois inférieures à des lois supérieures, des lois du règne minéral à celles du règne végétal.

Le végétal, à son tour, peut être absorbé par l'animal. Il n'y aura pas là non plus violation mais sujétion des lois du végétal aux lois de l'animal.

Absorbés par l'homme, le minéral et le végétal se transformeront en sa chair, ils pouront devenir éléments constitutifs de l'œil, de l'ouïe, de la poitrine, du cœur... Qui dira que les lois du monde inférieur sont violées? C'est là, au contraire, pour elles, une manière vraiment supérieure d'être accomplies.

Quand l'homme, à tout instant, use du monde matériel, le même principe s'applique sans que personne s'en étonne. La liberté exploite d'une manière souvent glorieuse pour elles des choses qui lui sont subordonnées.

C'est merveille de voir comme elle déchire la terre, en tire des aliments, lui ravit des trésors de houille, d'or, de diamant... perce les montagnes, traverse les mers, domine l'air lui-même... cultive et taille les arbres, en recueille les fleurs, les fruits et souvent les transforme, utilise les animaux, les dompte, les rend capables des œuvres les plus pacifiques, capables même de la guerre... Ainsi à tout moment les lois naturelles du monde inférieur obéissent aux lois naturelles de l'intelligence et de la liberté humaines.

Eh bien, au-dessus de la liberté humaine, âme de notre monde visible, nous adorons la liberté divine. Elle n'usera jamais de son droit d'intervention que d'une manière juste et sainte, mais avec quelle richesse de bonté, de miséricorde, d'ingéniosité, d'attention souvent plus que maternelle, soit dans l'ordre surnaturel, soit dans l'ordre naturel!

Si c'est à tout moment que l'homme modifie la nature inférieure, et si l'on ne peut prévoir toutes les transforma-

tions qu'il lui fera subir, que dirons-nous de Dieu exerçant d'une manière toujours nouvelle sa bonté infinie et infiniment variée en notre faveur : luttant, si j'ose dire, avec notre prière, se laissant vaincre par elle, nous prévenant ou nous délivrant des maux qui nous menacent ou nous désolent, et nous comblant de biens dont les plus vulgaires cachent parfois des grâces immenses.

Vous avez prié, vous avez imploré ce matin la bénédiction divine sur un voyage. Voici qu'une distraction, une conversation prolongée quelques minutes, vous font manquer le train qui va s'abîmer dans une terrible catastrophe. Rien de plus vulgaire que cette distraction ou ces quelques minutes de conversation. Il ne faut pas plus pour nous sauver de la mort. Dieu est intervenu par le bon ange. La loi de votre intelligence, de votre attention a cédé à la loi de la prière, à la loi de la liberté et de la suggestion divine (1).

Souvent dans la prière vous demandez la lumière pour un travail, pour une question, pour un conseil : Dieu vous donne de voir les choses autrement et mieux que vous ne les auriez vues si vous n'aviez pas cherché plus haut que vous, en lui. La loi de l'intelligence humaine est suppléée par la loi de la prière. Il ne manque pas d'hommes dont la vie intellectuelle est transformée par ces recours à Dieu. A toute heure, à tout bout de page, que dis-je ? continuellement, ils implorent des lumières divines. Leurs pensées prennent bien souvent un autre cours meilleur et plus fécond que si, faute de prières, elles étaient laissées à leur cours naturel.

Ce que vous demandez encore plus souvent à Dieu, ce sont des forces contre la tentation : votre volonté, si vous ne priiez pas, serait dépourvue de grâces particulières. Aidée, au contraire, par des secours plus efficaces, selon

(1) Ces exemples peuvent aider à saisir une différence notable entre le miracle et l'objet ordinaire de la prière. Le miracle est un fait préternaturel *sensible, constatable*. L'objet ordinaire de la prière n'est pas constatable en règle générale.

votre prière, elle tient ferme. La loi de votre liberté obéit à la loi de la liberté divine : toujours la sujétion d'une loi inférieure à une loi supérieure.

Surtout vous demandez des grâces surnaturelles (1) (et, d'éviter le péché en est déjà une souvent). Vous demandez la grâce d'une plus grande foi, d'une confiance plus digne de Dieu, d'une religion plus profonde, d'une charité plus oublieuse de vous-même, plus généreuse pour le prochain... vous demandez plus d'humilité, de courage, de pureté... Vous demandez la contemplation qui pourrait transformer votre vie... Et Dieu toujours est là pour répandre en vous des trésors très précieux qui vous feraient défaut sans la prière.

Ainsi mille et mille fois, si nous le voulons, Dieu peut intervenir dans notre vie de lutte contre les tentations, de grâce et de vertus divines, dans notre vie intellectuelle, dans notre vie physique elle-même en prévenant un accident, en éclairant le médecin.

Il y aurait à chaque heure une invasion du divin en nous si nous exploitions, comme les saints ont su faire, la loi de la prière. Certes, c'est un glorieux privilège qu'a la liberté humaine de pouvoir s'immiscer à son gré, sans cesse, dans le monde inférieur. Mais comme il est plus beau — Dieu l'ayant ainsi voulu — qu'elle puisse par la prière déterminer la liberté divine à l'éclairer, à la secourir, à la fortifier, à enrichir l'âme de vertus !...

En lisant ces réflexions on s'est dit peut-être : Puisque les choses prennent, des milliards de fois, une autre direction que celle qu'elles auraient suivie si elles avaient été laissées à elles-mêmes, voilà donc, à tout coup, à l'infini, des miracles ?

Nous répondions à l'instant que le miracle est au-dessus de toutes les lois, même de celle de la prière, bien qu'on

(1) Nous croyons que la loi de la prière existerait même dans l'ordre naturel, du moins pour des effets non miraculeux ; mais nous ne demanderions pas alors des grâces à proprement parler surnaturelles.

puisse demander des miracles. Le procédé de la prière est, pour ainsi dire, légal, normal. Le miracle est extralégal, supralégal à l'égard des lois de l'univers. Souvent même les miracles sont comme des coups d'État qui ont une grande importance pour la direction du monde et de notre vie.

III

Dieu s'occupe de nous par le miracle.

Dieu s'occupe de nous sans miracle, simplement par le jeu, si merveilleux, de la loi générale de sa liberté et de notre prière. Mais il est des interventions divines qui sont au-dessus de toutes les lois, au-dessus même de la loi de la prière. Car, sans doute, on peut *demander* des miracles; mais, au regard de cette loi de la prière, ils sont exceptionnels.

Sur ces faits exceptionnels, saint Augustin, en commentant le récit de la multiplication des pains (1), a des réflexions éternellement vraies et contre lesquelles sont bien impuissantes les arguties des rationalistes.

« Parce que Dieu, dit-il, n'est pas d'une nature que les yeux puissent voir, et que les miracles continuels par lesquels il gouverne l'univers et administre toute la création n'excitent plus l'attention à cause de leur continuité même, par exemple les merveilles si étonnantes qu'il accomplit dans la germination de tout grain de blé, et auxquelles presque personne ne prend garde : il s'est réservé dans sa miséricorde d'accomplir en temps opportun certaines œuvres qui sortent du cours ordinaire des choses, afin que ces œuvres, non pas plus grandes mais insolites, frappent de stupéfaction ceux qui n'admirent plus les merveilles quotidiennes. Gouverner l'univers est une œuvre plus grande que de nourrir cinq mille hommes avec cinq pains, et cependant presque personne ne s'arrête à admirer cette

(1) *Tract. 24 in Joann.*

œuvre. Les hommes admirent une chose non pas parce qu'elle est plus grande, mais parce qu'elle est plus rare. Qui donc nourrit toujours le monde ? C'est Celui qui avec quelques grains produit les moissons. Celui qui avec quelques semences multiplie les moissons, Celui-là a multiplié les cinq pains : car la puissance était dans les mains de Jésus. Les cinq pains étaient comme des semences, non pas confiées à la terre, mais multipliées par celui qui a fait la terre... Ce miracle a été présenté aux sens... afin que par les choses visibles nous connaissions l'invisible. »

Voilà donc la raison du miracle : le miracle vise d'une manière plus frappante la gloire de Dieu et l'utilité de l'homme. En travaillant à sa gloire et à notre bien par des œuvres extraordinaires, Dieu ne change pas de volonté ni d'objectif, son immutabilité ne souffre pas d'atteinte. Les miracles, comme son travail quotidien, ne font que réaliser ses desseins éternels d'amour.

Comment d'ailleurs lui dénier le pouvoir d'agir par moments en dehors, au-dessus des lois faites par lui? Dieu n'est pas Dieu s'il n'a pas ce pouvoir. Et il l'exerce parce qu'il sait que nous avons besoin d'un pareil régime, parce que les miracles sont le témoignage extraordinaire de la vérité et de la sainteté, et que ce double témoignage nous est utile à toutes les époques et parfois nécessaire (1).

Après avoir prodigué les miracles dans l'Évangile et aux origines de l'Église pour confirmer la mission et la divinité de son Fils, Dieu ne nous en a jamais privés. Tout siècle a besoin de saints, et les saints, d'après les lois canoniques, ne sont élevés sur les autels que si l'Église constate, au moins après leur mort, plusieurs miracles marquants qui les recommandent au culte et à l'imitation des fidèles.

Aux sanctuaires de ces saints, surtout aux sanctuaires de Marie, les miracles bien souvent abondent. De ce chef le siècle de Bernadette n'a pas été moins riche que le siècle de saint Bernard.

(1) *Sum. Theol.*, III, q. 43, a. 1.

Tous ces miracles évangéliques ou ecclésiastiques, le plus modeste des chrétiens peut se les approprier, pour mieux croire, mieux bénir Dieu, mieux espérer, mieux aimer. Car ces miracles appartiennent à l'Église : donc à nous. C'est ce que le Concile du Vatican nous enseigne dans cette page immortelle : « Pour que l'hommage de notre foi fût raisonnable (Cf. Rom. xii, 1), Dieu a voulu joindre aux secours intérieurs de l'Esprit-Saint les arguments externes de la révélation, à savoir tout d'abord les miracles divins et les prophéties, qui, en montrant lumineusement la toute-puissance et la science infinie de Dieu, sont des signes très certains et proportionnés à l'intelligence de tous de la divine révélation (1). »

« Ces signes n'appartiennent qu'à l'Église. » « Il y a plus : l'Église par elle-même, vu son admirable propagation, son éminente sainteté, son inépuisable fécondité en tous biens, vu son unité catholique, sa stabilité inébranlable, est un grand et perpétuel motif de crédibilité, et un témoignage irréfragable de sa divine mission (2). »

Oui, tous ces miracles : propagation prodigieuse de l'Église, sainteté et merveilles qui l'accompagnent, unité catholique et indéfectible... sont à nous ; c'est tout le monde, c'est chacun de nous que par ces miracles Dieu veut éclairer et vivifier. L'Église est comme un lustre immense suspendu entre le ciel et la terre, chacun peut le voir et se diriger sur lui.

C'est mieux encore, c'est le soleil, et malgré les nuages qu'on soulève çà et là, à l'encontre de sa lumière et de ses ardeurs, nous pouvons toujours en jouir. Le plan providentiel nous les a prédestinés, à nous en particulier, aussi bien qu'à l'ensemble de l'humanité.

Nous devrions être extrêmement frappés par la création, la conservation, le concours de Dieu, toutes choses qui

(1) Denzenger-Banwart, n. 1790.
(2) *Ibid.*, 1793.

rentrent dans les lois générales. Et pour qui réfléchirait fortement, cette pensée serait effrayante, si elle n'était si ravissante : de songer que Dieu nous touche sans cesse, dans tout notre être, par son action. Et présent par son action, il nous est présent aussi et par là même dans sa substance : car où est son action, là est l'infinie plénitude de sa vie, de ses mystères, de ses attributs. L'action et la substance en Dieu sont une réalité unique.

Les miracles, quand même ils ne sont pas en soi plus grands que cette action divine ordinaire, devraient nous toucher aussi très vivement; car Dieu ne fait ainsi de l'extraordinaire que pour gagner notre cœur. Les rois de ce monde par leur gouvernement ne prétendent pas à gagner le cœur de chacun — c'est beaucoup pour eux de se concilier l'estime générale et l'affection de plusieurs. Dieu, dans son gouvernement par les miracles, comme par les lois générales, cherche le cœur de tous les hommes, même du moindre ou du plus coupable.

Mais rien n'est mieux fait pour exciter notre confiance, nos ardents et continuels désirs que de nous dire : Dieu s'est réservé par manière de loi générale, comme chose normale, habituelle, quotidienne, de tous les instants, d'intervenir dans le monde partout où nous lui recommandons filialement une âme à consoler, à secourir, à sauver; et d'intervenir aussi, à mon humble prière, dans le petit monde de ma vie, si pauvre que soit ce petit monde. Loin que je trouble l'ordre en le suppliant pour les autres et pour moi, j'accomplis, au contraire, la grande loi de son amour éternel, qui est la liberté, la libéralité, la bonté paternelle envers l'âme qui le prie bien. Heureux si je comprenais mieux cette loi de la libéralité divine ! C'est de ce nom que nous pourrions l'appeler, en nous référant encore au Docteur Angélique (1). Mais il nous a semblé utile d'attirer l'attention sur cette forme de la libéralité

(1) *Sum. Theol.*, II^{a} II^{ae}, q. 83, a. 2, ad 3.

divine par la prière et de choisir celui des deux noms reçus qui nous invite davantage à prier.

Quant à ceux qui nient cette loi de la prière et de la libéralité divine, ils sont aveuglés ou préoccupés par des erreurs sur Dieu. Ils refusent à Dieu la meilleure perfection de l'homme : la liberté. Ils ne peuvent pourtant ne pas sentir au fond la contradiction : toute liberté pour l'homme d'intervenir dans le monde ; aucune liberté divine. Voici les conséquences indéclinables : vous constatez la liberté de l'homme et vous niez la liberté de Dieu. O logique de l'absurde! vous êtez amenés à nier la liberté humaine; et un jour vient où vous ne voyez plus dans la liberté humaine qu'une illusion d'optique psychologique.

Charles Sauvé, S. S.

L'Unité de la Conscience morale

Toute notre activité morale relève de notre conscience. Celle-ci organise notre action et la juge d'après les lois de l'honnêteté naturelle ou d'après celles que nous promulgue la Foi surnaturelle. N'exigeons pas, chez quelqu'un, la croyance à une destinée éternelle pour que vive en lui une conscience d'honnête homme. En revanche, sachons qu'avec la Foi, surtout si la Charité la vivifie, notre conscience morale se transfigure, modifie ses bases d'appréciation et ses directives pratiques (1).

Mais alors, comment s'accordent, chez le croyant, sa conscience d'honnête homme et sa conscience de chrétien? Agissent-elles isolément sur des lignes parallèles mais indépendantes? L'idéal serait-il d'être stoïcien et chrétien tour à tour, de pouvoir en appeler arbitrairement et capricieusement, selon le gré du moment, tantôt à des mobiles purement naturels, tantôt à des mobiles surnaturels pour régenter son action? Ou bien, ces deux consciences sont-elles susceptibles de s'harmoniser, de s'emboîter l'une dans l'autre — si j'ose dire, — pour assurer la parfaite unité de la vie morale?

Tel est le problème à résoudre.

Il faut comparer entre elles ces deux consciences, afin

(1) Voir mes deux articles précédents : « La perfection de la conscience morale » (*La Vie Spirituelle*, tome III, pp. 175 et suiv.), « La conscience morale surnaturelle » (ibid., pp. 252 et suiv.).

d'en saisir les points de contact et de voir comment leurs activités peuvent se subordonner et même fusionner pour garantir la direction unifiée de la conduite.

***

Qu'est-ce que la conscience d'un honnête homme?

Peut-être pourrait-on résumer ainsi ses manifestations les plus générales : clairvoyance du devoir, amour du bien, énergie fervente à le pratiquer.

Il serait exagéré de dire que tout homme naît honnête. Du moins tout homme naît capable de le devenir.

Nous ne pouvons vivre sans avoir l'instinct de vivre; nous ne pouvons conserver notre être et le développer par nos multiples activités sans y être poussés par l'amour de la perfection qui en résulte pour nous et qui est notre bien. Désir de notre bien, appel continu à notre bonheur : voilà l'animation foncière et excitante de toutes nos actions. Au centre de nous-même, se tient la faculté qui éclaire et dirige notre universelle activité. Nous ne pouvons échapper à la loi que décrète naturellement notre esprit de vouloir pour nous le bien qu'approuve notre raison et de rechercher notre bonheur dans nos actions raisonnables, de même que notre intelligence, découvrant l'univers qui l'entoure, tend à satisfaire sa curiosité à connaître et organise toutes ses connaissances d'après les premiers principes évidents qui président à l'acquisition de la vérité.

Conviction spontanée du bien raisonnable obligatoire, désir naturel d'accomplir ce bien et par là de rencontrer le bonheur qui convient en propre à la nature humaine : tels sont les premiers linéaments et les assises fondamentales de la conscience morale (1).

(1) « Virtus est homini naturalis secundum quamdam inchoationem. Secundum naturam speciei, in quantum in ratione hominis insunt naturaliter quaedam principia naturaliter cognita tam scibi-

Ce décret et cet amour de l'action raisonnable sont propriétés essentielles et nécessaires de notre nature. Tout homme doué de raison et capable de l'exercer normalement ne peut manquer de cet instinct profond du bien, ni le perdre complètement, car c'est une des premières fonctions de la raison d'en affirmer l'obligation (1).

La faute morale est l'éclipse momentanée de cette lumière de notre esprit par le triomphe passager d'une concupiscence sur l'injonction habituelle de la conscience : un bien particulier, offrant une satisfaction immédiate ou un plaisir capiteux, l'emporte, dans la balance du choix, sur le bien du devoir raisonnable qui formule en nous son intimation par un verdict abstrait. Cependant, à l'instant même du péché, la conscience n'abdique pas entièrement ; car elle proteste par le remords, et au nom de l'idéal moral impossible à renier, flagelle la faute. Les péchés accumulés, les habitudes vicieuses les plus invétérés ne sauraient étouffer absolument cette voix de la conscience dénonçant l'exigence du bien. Chez l'individu le plus taré, la conversion morale est toujours possible et l'on n'a jamais le droit d'en désespérer (2).

L'honnête homme est celui dont la conscience est à même d'imposer un ordre de moralité à toutes ses actions.

Pour atteindre cette perfection ou même seulement s'en

lium quam agendorum, quae sunt quaedam seminalia virtutum intellectualium et moralium ; et inquantum in voluntate inest quidam naturalis appetitus boni quod est secundum rationem » (I^a II^{ae}, qu. 63, a. 1). — Cf. Comment. de Captan in I^a II^{ae}, q. 66, a. 3, n° XII.

(1) « Impossibile est quod synderesis extinguatur : sicut impossibile est quod anima hominis privetur lumine intellectus agentis, per quod principia prima in speculativis et operativis nobis innotescunt ; hoc enim lumen est de natura ipsius animae, cum per hoc sit intellectualis » (Qu. Disp. *De Verit.*, q. 17, a. 3).

(2) « In particulari operabili [judicium synderesis] extinguitur quandocumque peccatur in eligendo ; vis enim concupiscentiae vel alterius passionis ita rationem absorbet, ut in eligendo synderesis universale judicium ad particularem actum non applicet. Sed hoc non extinguit synderesim simpliciter, sed secundum quid. Simpliciter loquendo... synderesis nunquam extinguitur. » (ibid.)

approcher, il faut toute l'expérience et toute l'assurance de la vertu éprouvée.

La vie morale n'est pas dans l'abstrait, mais dans nos mœurs quotidiennes. La clairvoyance de nos devoirs particuliers et courants tels que les précisent les circonstances changeantes qui nous entourent n'est pas faite seulement des principes généraux de la moralité tels que notre intelligence d'enfant, en ses premières réflexions, a pu vaguement les découvrir et les comprendre. Elle est loin d'être au point par les préceptes de moralité que nous a successivement détaillés et inculqués l'enseignement que nous avons reçu et que nous précise chaque jour le fait de vivre en contact avec les autres hommes, d'être témoin de leurs actions et d'entendre les appréciations qu'en porte l'universel bon sens. Toutes ces leçons morales qui nous viennent de notre raison, de l'expérience de la vie, du milieu et de ses suggestions sans cesse renouvelées, ne donnent encore que des lois générales applicables à tous.

Or, ce ne sont pas des actions abstraites, mais des actions particulières, telles qu'elles se présentent dans notre cadre de vie déterminé, que chacun de nous doit gouverner d'après le discernement de sa conscience. C'est dans le détail de notre activité pratique que notre raison doit décréter le bien raisonnable, c'est-à-dire la conformité de tout ce que nous faisons aux lois de la conduite morale (1). Et cette raison lucide qui désigne ce qui doit être ou ne pas être d'après la loi du bien, c'est, nous le savons, l'acte propre de la conscience (2).

Mais quoi donc garantira à ce jugement de notre conscience sa perspicacité habituelle pour réglementer tous les cas possibles et les contingences de notre vie, de sorte qu'il soit prémuni contre toute défaillance et tout désarroi,

(1) « Operationes sunt in singularibus; et ideo necesse est quod prudens et cognoscat universalia principia rationis et cognoscat singularia circa quae sunt operationes » (II^a II^{ae}, q. 47, a. 3).

(2) Voir *La Vie Spirituelle*, tome II, p. 100-108 : « L'activité de la conscience morale ».

quelle que soit la passion qui nous tiraille et veuille nous entraîner, quelles que soient les difficultés extérieures ou intérieures qui souvent s'opposent à nos décisions vertueuses les plus fermes?

N'imaginons pas que cette parfaite assurance de la conscience dans l'honnêteté intégrale soit œuvre facile. Regardons-nous nous-mêmes, sans duperie d'orgueil et en dehors de ce convenu misérable par lequel nous exigeons d'être jugés par le public tels que nous ne sommes pas.

Il y a au centre de notre conscience une raison qui approuve l'idéal du bien. De la beauté de cet idéal, nos discours sont remplis. Au demeurant, dans le meilleur de nous-même, nous acceptons généreusement et, à certaines heures, nos désirs sont sincères, de suivre en tout cette notification du bien raisonnable. Et puis, à côté de cette raison droite qui est la conscience elle-même, il y a la même raison qui pactise avec les attraits du mal. Nous désapprouvons nos complaisances égoïstes ou sensuelles et nous restons sous le charme de leurs attirances. Bien mieux, notre intelligence elle-même s'ingénie à les faire valoir. Nous raisonnons en faveur d'un acte moral dont l'honnêteté nous est évidente, et en même temps nous raisonnons en faveur de la passion que cet acte devrait interdire. Cette lutte entre ce que commande le devoir et ce qui nous agrée, entre le sacrifice et le plaisir, entre l'abstention et l'assouvissement, est l'histoire journalière et douloureuse de notre vie morale.

Le vertueux est celui qui, tout en sentant le mordant de la tentation, n'y succombe pas, parce qu'en lui la conscience, dans ce conflit des jugements pour ou contre la résistance, a le dernier mot. La conscience de l'honnête homme est celle qui impose avec sécurité, et en toutes circonstances, le jugement péremptoire en faveur du bien.

Or, d'où proviendrait une telle fermeté, sinon d'un préalable et long entraînement à la vertu? Cette conscience éprouvée et prête à tout acte moral, quel que soit le sacrifice demandé, suppose qu'à travers les sacrifices antérieurs

et successifs, la plus-value toujours accordée aux motifs du bien et le refus toujours opposé aux motifs du mal ont fini par créer un goût prépondérant, un amour décisif et une triomphante volonté du bien. Tant de fois la conscience a pris barre sur l'attrait désordonné, tant de fois elle a supprimé l'action qui appelait le plaisir, tant de fois, dans les occasions simples comme dans les plus complexes, elle a imposé sa décision victorieuse, qu'il est naturel de lui voir obtenir, pour son compte, le résultat de tout entraînement habituel : la sécurité, la facilité et le contentement de l'action (1).

Par cette droiture, qui constamment s'accroît à mesure que toutes les vertus progressent, la conscience de l'honnête homme renforce sans arrêt sa perfection et accumule en plus grand nombre les chances de ses réussites morales. S'habituer, au prix d'un courage continu, à gouverner sa sensibilité et à ne lui céder qu'à bon escient, imposer sans trêve à ses paroles et à ses actes l'observation stricte de la justice pour tous, refouler sans relâche son amour-propre, son orgueil et sa vanité, modérer les excès du bien-être, de la gourmandise et de la sensualité, refréner ses impatiences et ses colères — et ainsi se tenir obstiné à l'accomplissement du bien en toutes les occasions, quels que soient les obstacles, les craintes, les menaces ou les difficultés, — suppose une intelligence peu commune du devoir moral, un amour du bien qui prévaut sur toute autre complaisance, enfin une parfaite et intrépide énergie à pratiquer la vertu (2).

Telle est la conscience de l'honnête homme.

(1) Cf. Qu. Disp. *De Virt. in com.*, q. 1, a. 1.

(2) « Prudentia sine virtute morali esse non potest. Cujus ratio est quia prudentia est recta ratio agibilium ; non autem solum in universali, sed etiam in particulari, in quibus sunt actiones. Recta autem ratio praeexigit principia ex quibus ratio procedit... Sicut homo disponitur ad recte se habendum circa principia particularia agibilium, quae sicut fines, oportet quod perficiatur per aliquos habitus secundum quos fiat quodammodo homini connaturale recte

*
* *

En devenant chrétienne, la conscience morale ne change pas son allure intime, ni son mouvement psychologique. Elle demeure un discernement actif du devoir moral, mais cette fois sous la pression de l'amour de Dieu plus impérieux que tout autre amour, et sous la garantie d'énergies divines qui donnent son plein maximum à la capacité vertueuse.

En passant du point de vue de l'honnêteté naturelle à celui de la moralité surnaturelle, notre conscience ne se rétrécit donc point ; au contraire, elle s'ouvre et se prolonge en continuité. Elle s'édifie en de plus vastes proportions, mais sans modifier sa primitive armature, sinon pour en assurer davantage la résistance et la solidité.

Quelles sont les bases de la conscience honnête? Ce sont : d'une part, le principe premier formulé par toute raison normale, savoir : « il faut faire le bien » ; d'autre part, l'amour spontané, la tendance volontaire vers la pratique de ce bien.

Ce premier décret du devoir humain se développe bientôt en des applications immédiates ou dérivées que découvre la réflexion lorsqu'elle envisage les conditions de la vie qui doit être soumise au gouvernement de la raison.

Les préceptes du Décalogue — tout au moins dans leurs prescriptions générales — représentent cette honnêteté naturelle telle que peut la démontrer la sagesse humaine (1).

Au fait, notre conscience n'a pas été formée par les seules lois de la moralité naturelle. La grâce de la foi nous a été

judicare de fine. Et hoc fit per virtutem moralem : virtuosus enim recte judicat de fine virtutis, quia qualis unusquisque est, talis finis videtur ei, ut dicitur in III Ethic. Et ideo ad rectam rationem agibilium, quae est prudentia, requiritur quod homo habeat virtutem moralem » (I^{a} II^{ae}, q. 58, a. 5). — Cf. ibid., q. 65, a. 1. — *De virtut. Card.*, q. 1, a. 2.

(1) Cf. I^{a} II^{ae}, q. 100, a. 3 : « Utrum omnia praecepta moralia veteris legis reducantur ad decem praecepta Decalogi. »

donnée au baptême, et lorsque notre raison s'est ouverte à l'intelligence de ce qu'on nous disait, ce fut pour apprendre par la voix de nos éducateurs que Dieu lui-même s'est chargé de préciser la loi morale qui doit guider notre vie. Cette Loi divine — nous l'avons su en même temps — a pour programme de nous conduire à une destinée extraordinaire à laquelle nos désirs les plus exigeants de bonheur n'oseraient prétendre. Nous sommes conviés à vivre avec Dieu, dans l'intimité de son amitié; et le code de la morale surnaturelle nous notifie la façon pratique de vivre pour aboutir à cette béatitude sans pareille.

Or, la loi divine a deux tables, et la première contient le Décalogue. Pour avoir le droit d'être éternellement béatifié en la vision de Dieu, il faut nous résoudre à vivre en honnête homme. Il faut davantage sans doute, et des préceptes positifs viennent s'ajouter aux préceptes de la loi naturelle. En vue d'une fin plus haute, ne faut-il pas que les moyens se transposent? Disons même que notre intention morale ne doit plus être seulement d'obéir aux injonctions du devoir prescrit par notre raison, mais d'obéir au Dieu qui nous aime et dont la première volonté est de nous voir exécuter une loi qui est l'expression des exigences mêmes de notre nature, le reflet de la pensée divine sur nous, c'est-à-dire de la loi éternelle. Mais il reste qu'il n'y a pas de solution de continuité entre l'honnêteté et le service de Dieu. La conscience surnaturelle enveloppe la conscience naturelle, tout en la débordant. Elle lui ajoute des prescriptions nouvelles, mais non sans avoir adopté, précisé et fait valoir les premières obligations du devoir raisonnable (1).

Après avoir agrandi la clairvoyance de la conscience, la conscience surnaturelle accentue encore son élan et son

(1) Dans la conscience surnaturelle, la foi tient le rôle que prend la syndérèse (premiers principes de la moralité) dans la conscience naturelle. — Cf. I^{a} II^{ae}, q. 61, a. 1 et 3.

impulsion d'action; car la Foi ne se contente pas de nous fournir la Loi de Dieu, elle fait valoir des motifs singulièrement pressants de la pratiquer.

L'honnête homme qui s'éprend de la beauté du devoir et de la grandeur de la vertu trouve là un stimulant qui vaut d'être admiré, mais qui est loin d'être toujours efficace et entraînant.

Le croyant, lui, ne se trouve pas seul juge de ses actes: sa conscience s'inquiète d'un Dieu qui le regarde, dans une présence immédiate et dans une attention d'amitié qui ne laisse rien échapper. Il n'ignore pas que si cette amitié de Dieu est offensée par la désobéissance à sa Loi, sa justice doit se lever pour frapper l'infidélité. Et chacun de nous sait très bien qu'en face de tentations enjôleuses et de trop pressantes invites au mal, il faut, pour rester honnête homme, le rappel des sanctions de la justice de Dieu; car ce n'est pas le vague sentiment du devoir qui pourrait endiguer certaines poussées passionnelles, pas plus que le fétu de paille ne saurait arrêter le torrent.

Ainsi, dans la conscience chrétienne, s'affirme une objurgation plus pressante au bien par le simple fait que Dieu est constamment entrevu comme le gardien de l'ordre moral.

Et si ce Dieu entrevu n'est pas seulement le Dieu de la foi « morte » et de la crainte « servile », mais le Dieu de la foi « vive » et de la crainte « filiale », en un mot si Dieu est aimé dans la charité, voici, dans la conscience chrétienne, une impulsion sans précédent pour l'activité morale (1).

La Charité c'est l'amour; et qu'est-ce que l'amour, sinon la mise en commun des pensées et l'union aussi intime que possible des vouloirs? Aimant Dieu par la charité, j'entre avec avidité dans tous ses desseins. Toute mon activité ne peut que s'orienter vers Lui dans une fervente

(1) Voir dans un article précédent la différence radicale entre l'état d'âme de la crainte « servile » et l'état d'âme de la crainte « filiale », au point de vue du motif de la moralité (t. III, pp. 255-260).

ardeur de prouver, par tout ce que je fais, combien je l'aime. Est-il possible d'aimer sans être tourmenté du désir de satisfaire toutes les exigences de l'être aimé? Par sa Loi, Dieu me commande en m'aimant, comment ne lui obéirais-je pas, en l'aimant, dans la soumission spontanée et totale ?

Or, dans son vouloir d'amour, dont sa Loi est une expression, Dieu me prescrit non seulement la piété, le culte, la fréquentation des sacrements, les œuvres de religion, de pénitence et de charité qui sont en accord avec l'appel à la grâce et à la vie divine, mais il me prescrit encore tous les actes de l'honêteté morale auxquels déjà, sans la foi, ma raison m'astreignait. Je suis destiné à devenir un élu, et déjà je commence ici-bas mon intimité avec Dieu par le goût de mon cœur à me complaire en Lui ; mais je n'en demeure pas moins soumis aux difficultés et aux devoirs de ma vie humaine. Je suis esprit et chair, attiré vers l'Infini vivant et poursuivi de désirs finis. J'ai une intelligence à utiliser pour la vérité et un corps à régir, une volonté et une sensibilité à gouverner. Je vis au milieu d'autres hommes avec lesquels je suis en relations d'intérêt ou d'affection. J'ai des tâches à fournir, des responsabilités individuelles ou familiales à porter. J'ai un état de vie qui quotidiennement m'oblige à des besognes assidues et minutieuses. En un mot, j'ai ma très difficile honnêteté morale à assurer dans le conflit des devoirs et des passions dont l'âpreté ne cesse jamais en moi.

Serait-ce parce que je suis appelé à la vie éternelle que je me désintéresserais de la vie présente, quand ce sont les mérites de celle-ci qui me feront gagner la première? Je dois me conduire en enfant de Dieu, mais je ne puis en même temps négliger de me conduire en homme. Au contraire, ma charité demande que cette honnêteté humaine soit par moi pratiquée dans toute sa perfection et dans ses plus délicates exigences. Quand Dieu me demande d'aimer mon prochain par amour pour Lui, est-il possible que je ne rende pas à ce prochain, par amour pour Lui, toute la

justice que je lui dois dans mes paroles ou mes actes, dans mes relations d'intérêt ou mes rapports sociaux ? Quand Dieu réclame de moi, en retour du pardon qu'il accorde à mes fautes, quelques privations ou mortifications, est-il possible que dans mes mœurs et l'usage de mes passions j'enfreigne les lois de la tempérance? Quand Dieu m'invite à le prier, à recevoir sa grâce dans les sacrements, à l'honorer d'un culte public, est-il possible qu'en même temps je sois insouciant dans mes devoirs d'état, ne prenant pas à cœur, pour assurer tout leur résultat obligé, mes fonctions, mes occupations, mes responsabilités quotidiennes, individuelles, familiales et sociales ?

Un motif supérieur — l'amour de Dieu — vient donc, dans la conscience chrétienne, renforcer l'énergie volontaire pour la pratique de l'honnêteté morale. Ce n'est plus le seul attrait du bien raisonnable qui me le fait rechercher, c'est l'amour de Dieu dont désormais mon cœur est rempli ; ce n'est plus uniquement mon bien humain qui est en cause dans ma moralité, c'est mon bien éternel. Que dis-je? c'est le bien même de Dieu, puisque, uni à Lui, sa volonté est devenue la mienne ; je ne veux plus que ce qu'il veut, je n'aime plus que ce qu'il aime : mon bien même ne m'apparaît désirable que parce qu'Il le veut, parce qu'Il l'aime et le fait sien.

Dans la conscience de simple honnêteté morale qui vise au bien raisonnable en dehors de tous points de vue surnaturels, c'est la volonté complaisante en ce bien qui met en branle et en exercice toute l'activité morale. Elle applique l'attention de l'esprit au discernement de l'action pratique et développe l'énergie qui assure sa réalisation. Nous l'avons vu plus haut, ce discernement aura toute sa perspicacité, et cette énergie aura toute sa sécurité, à la suite d'une longue accoutumance vertueuse. Pour que l'esprit soit clair à dicter l'action morale à travers la complexité de la vie concrète et malgré le miroitement fallacieux et aveuglant des passions ; pour que la volonté soit ferme à refuser toute autre séduction que celle du devoir et à

opter sans atermoiement pour le sacrifice au lieu de la satisfaction, il faut nécessairement que de fortes habitudes aient peu à peu accoutumé les passions à céder le pas à la raison et à se plier au régime de l'obéissance.

Dans la conscience surnaturelle, cette garantie de lumière et de force est l'effet des Dons de Dieu.

Déjà, par la grâce de la Foi, le but dernier de notre moralité nous est montré en la possession de Dieu, et la Loi divine nous est proposée comme la règle suprême de notre action. Déjà, par la Charité, lorsqu'elle nous prend le cœur à vif et le rassasie dans le sentiment de la présence divine, se déploie en nous une efficace et fervente énergie du bien. Mais parce que l'action pratique, par sa particularité même, est loin des lois générales et même de l'intention volontaire la plus ardente, parce qu'elle requiert un discernement immédiat et toujours en éveil, Dieu achève en nous la perfection de sa grâce. Par les vertus « infuses » de prudence, de justice, de force et de tempérance, il assure à notre charité la possibilité de donner sa preuve, de conduire notre vie morale à sa perfection. La prudence « infuse » donne à notre conscience la maîtrise et la sécurité du discernement pratique; les autres vertus « infuses », par l'équilibre qu'elles apportent à toutes nos énergies affectives et volontaires, préviennent les résistances susceptibles de faire hésiter le verdict de notre conscience et de mettre en échec les impatiences de vertu que nourrit notre Charité (1).

*
* *

La conscience de l'honnête homme et la conscience du chrétien ont donc la même coupe psychologique.

(1) « Oportet quod similiter cum caritate infundantur habituales formae expedite producentes actus ad quod caritas inclinat. Inclinat autem caritas ad omnes actus virtutum, quia cum sit circa finem ultimum, importat omnes actus virtutum. » (Qu. disp. *De Virt. Card.*, qu. un., art. 2.) — Cf. I^{a} II^{ae}, q. 65, a. 3. — Sur le rôle des vertus morales « infuses » dans la conscience surnaturelle, voir mon précédent article : « La conscience morale surnaturelle », *La Vie Spirituelle*, t. III, pp. 252 et suiv.

Chez l'honnête homme qui n'est pas croyant, la conscience morale s'affirme par une active et perspicace clairvoyance raisonnable du bien, sous l'impulsion d'un amour énergique qui s'applique à réaliser ce bien. Devenant chrétien et vivant en chrétien, l'honnête homme ne modifie point l'allure intime de sa conscience. Celle-ci reste une clairvoyance au service d'un amour.

Sans doute, le programme de l'activité morale s'agrandit et accroît ses prescriptions, parce que la perfection et la béatitude de l'homme transposent leurs perspectives ; mais dans ce programme nouveau, est englobé, précisé et corroboré celui de la morale naturelle. Les actes prescrits à l'honnête homme restent prescrits au chrétien.

Cependant, le motif change : nous aspirons à l'honnêteté de la vie non seulement parce que nous le dicte ainsi la sagesse de notre raison, mais parce que nous y entraîne notre Charité. Dieu nous aime et nous a donné, pour le servir, une nature humaine. Comment ne serions-nous pas avides d'épanouir, en excellence et en beauté, ce premier don de l'Amour Infini ?

Le Saulchoir.

Fr. H.-D. Noble, O. P.

Le « Motu Proprio » de Sa Sainteté Benoît XV

Saint Joseph et sa Paternité vis-a-vis de Jésus

Ce qu'est cette Paternité

La Paternité de saint Joseph vis-à-vis de Jésus, question délicate entre toutes ! Ecartons toute idée de paternité selon la chair. Mais à côté de la paternité charnelle, il y a la paternité spirituelle ; et cette paternité en esprit convient éminemment à saint Joseph.

Saint Matthieu, dans son Évangile, fait clairement ressortir la conception virginale de Jésus en Marie, quand il nous dépeint le trouble de saint Joseph constatant sa grossesse, quand il nous dit l'intervention de l'ange qui le rassure et lui annonce le mystère (I, 20). La locution de l'ange enjoignant au Saint de s'enfuir en Egypte : *Prends l'enfant et sa mère* (II, 13), est également très significative pour nous faire entendre, saint Jérôme en fait la remarque, que saint Joseph n'est pas le père de Jésus au sens humain du mot.

Saint Luc affirme, lui, la paternité de Joseph vis-à-vis de Jésus. Il nomme à plusieurs reprises Joseph et Marie *les parents de Jésus* ; et, plus nettement encore, *son père et sa mère* (II, 27, 41, 42, — 33). Bien plus, vos lèvres s'ouvrent, ô Marie, et vous dites à Jésus en mentionnant Joseph : *Votre père et moi* (II, 18). Ici ce n'est pas un ange comme plus haut qui parle, c'est vous, ô Marie. La résonance de cette parole en nos âmes les remplit de lumière et d'allégresse (1).

(1) *Elévations sur saint Joseph,* p. 65-67.

Oui, ô Jésus, Joseph est votre père, parce que Marie son épouse est votre mère. La communication des biens et des qualités doit être complète entre les époux. Marie appartenait à Joseph, quand elle est devenue votre mère : dès lors, en germant par l'opération du Saint-Esprit dans son sein virginal, vous avez revêtu un caractère de fils, et cela nécessairement, vis-à-vis de Joseph. Vous êtes, ô Jésus, la fleur et le fruit de la belle et royale virginité de Marie ; mais cette virginité est le bien conjugal de Joseph : comment ne seriez-vous pas son enfant, vous l'enfant de cette virginité ? Le virginal mariage de Marie et de Joseph postulait un fruit, et un fruit qui fût du ciel ; il tendait vers vous, ô Fils de Dieu. Fruit céleste donné à ce mariage par le Saint-Esprit, comment ne reconnaîtriez-vous pas Joseph pour votre père ? Il l'est, non par la chair, mais par l'esprit ; il l'est, dit saint Augustin, d'autant plus fermement qu'il l'est plus chastement, *tanto firmius quanto castius pater* (De nupt. et concup., lib. I, 11).

Ainsi ce ne serait pas suffisant de qualifier simplement saint Joseph *le père nourricier de Jésus* ; car un serviteur fidèle pourrait être un excellent nourricier ; or, dans la Sainte Famille, Joseph n'est pas un serviteur, c'est le chef. Il n'est point père *par voie d'adoption* ; car l'adoption a pour objet un étranger ; et Jésus, fils de Marie son épouse, n'était pas un étranger pour saint Joseph. Il est père *par communication,* mais vrai père, cette communication étant complète et absolue, résultant de la nature des choses, voulue du Père céleste, voulue de Marie.

Faites attention, dit saint Augustin : Jésus peut être appelé à bon droit le fruit du mariage virginal de Marie et de Joseph ; il est donné, non pas séparément à Marie, mais à elle et à son époux conjointement ; il leur est donné pour être leur bien commun. « Le Saint-Esprit, faisant son lit de repos dans la justice de l'un et de l'autre, donne à tous les deux un fils ; s'il le donne par Marie, ajoute le saint Docteur, c'est que la fonction de la maternité appartient à la femme, mais son intention est qu'il naisse pour son mari comme pour elle. *Spiritus Sanctus, in amborum justitia requiescens, ambobus dedit filium ; sed in eo sexu quem parere decebat, operatus est hoc quod etiam marito nasceretur* » (Sermo LI, De conc. Mat. et Lucæ). On ne peut rien énoncer de plus catégorique et de plus fort. Il semblerait même que ce n'est pas assez de dire que Joseph est père de

Jésus *par communication* ; il faudrait aller jusqu'à dire qu'il l'est *par un don direct du Saint-Esprit.*

La glorieuse Vierge conçut le Verbe de Dieu, parce que « le Saint-Esprit descendit sur elle et le Très-Haut la couvrit de son ombre » (Luc, I, 35). Semblable intervention eut lieu pour saint Joseph, quand il fut élevé à la sublime dignité de père du Verbe incarné. Le Saint-Esprit mit son âme en harmonie avec cette fonction transcendante ; et Dieu le Père le rendit participant à son éternelle paternité. A ce fils de David, il créa un cœur de père pour celui qu'il engendre avant tous les temps comme Dieu et qu'il engendra dans le temps comme Homme-Dieu. Et, de son côté, le Verbe incarné prit pour Joseph le cœur d'un fils tendre et soumis. Ainsi la paternité de Joseph eut-elle toute sa vérité : il en eut l'âme, il en exerça les droits, il en remplit les devoirs.

Comment Joseph exerça son office de père.

L'ange, en faisant révélation à Joseph du mystère accompli en sa sainte épouse, lui reconnaît formellement un droit paternel sur l'enfant qui va naître ; il lui délègue même, au nom de Dieu, l'exercice de ce droit. « Cet enfant, lui dit-il, tu l'appelleras Jésus, parce qu'il sauvera son peuple de ses péchés » (Mat., I, 21). Imposer un nom à un nouveau-né entre dans la fonction du père ; saint Joseph est chargé de cette fonction vis-à-vis de Jésus. Seulement, comme l'enfant vient du ciel, le nom vient du ciel ; et c'est le Père éternel qui le donne, mais par les lèvres de Joseph son représentant sur la terre.

A Marie aussi il fut dit : « Tu l'appelleras Jésus » (Luc, I, 23). Nous voyons, par la Sainte Écriture, que les mères, Lia et Rachel par exemple, interviennent dans l'imposition du nom de leurs enfants. Il suffisait donc que Marie imposât à son Fils divin le nom sacré de Jésus. Mais le Père céleste voulut qu'il fût imposé concurremment par elle et par Joseph, comme pour relever l'autorité de celui-ci au niveau de celle de Marie, comme pour affirmer sa vraie paternité.

Joseph, au jour de la Circoncision, dit donc de l'enfant, simultanément avec Marie : « Son nom est Jésus. » Joseph est l'homme du silence : l'Évangile ne rapporte pas de lui une

seule parole. Mais il a dit : Jésus! Et cela suffit. Après lui nous redisons tous : Jésus. Jusqu'à la fin des âges, tous les sauvés répéteront : Jésus. En disant Jésus, Joseph a tout dit. Il a dit le mot qui éclaircit tous les mystères, qui rassure toutes les âmes ; le mot dont l'humanité vit et vivra jusqu'à la consommation des siècles.

Mais ici une question se pose (1) : faut-il affirmer avec de pieux auteurs que Joseph ait été le ministre de la circoncision vis-à-vis du Verbe incarné, que ce fut lui qui fit couler avec le couteau rituel les premières gouttes du sang divin ? Nous estimons ce sentiment très probable : c'était le père de famille qui assumait l'office religieux de circoncire les enfants ; on ne peut supposer qu'une main profane quelconque se soit portée sur Jésus pour lui imposer la marque caractéristique des enfants d'Abraham ; seule la main de Joseph avait autorité et grâce pour une telle fonction. Il ne recula pas à la remplir, encore qu'elle se présentât à lui comme très douloureuse. En cette circonstance mémorable, il imita et dépassa la foi héroïque, le courage surhumain, l'obéissance sublime d'Abraham levant le bras sur Isaac pour l'immoler. Il le faut, ô Joseph, vous faites fonction de père vis-à-vis de cet Enfant destiné à être notre victime : prenez le couteau qui doit le circoncire, faites couler son sang rédempteur, consacrez-le, par cette effusion et par le nom de Jésus dont elle réalise la vérité, à Dieu tout-puissant dont il rétablit la gloire et à l'œuvre de notre salut qu'il doit mener à terme. Et saint Joseph accomplit son office voulu d'en-haut : son cœur palpite d'émotion, mais sa main ne tremble pas.

O grand Saint, que vous êtes divinement beau, la bouche illuminée et parfumée par le saint nom de Jésus et les mains ornées des premières gouttes de son sang comme de perles d'un prix inestimable !

Le rôle de Joseph durant les trente années de la vie cachée

Le Fils de Dieu, venant du ciel sur la terre, y parut comme un orphelin, un abandonné, qui n'a pas de défense.

« Il est vrai, dit Bossuet, qu'il a un père dans le ciel ; mais

(1) *Elévations*, p. 103-104.

à voir comme ce père l'abandonne, il semble qu'il ne le connaît plus. Il s'en plaindra un jour sur la croix, lorsque l'appelant son Dieu et non son père : « Et pourquoi, dira-t-il, m'abandonnez-vous? » Ce qu'il a dit en mourant, il pouvait le dire dès sa naissance, puisque, dès ce premier moment, son Père l'expose aux persécutions et commence à l'abandonner aux injures. Tout ce qu'il fait en faveur de ce Fils unique pour montrer qu'il ne l'oublie pas, du moins ce qui paraît à nos yeux, c'est de le mettre en garde d'un homme mortel qui conduira sa pénible enfance ; et Joseph est choisi pour ce ministère. Que fera ici ce saint homme ? Qui pourrait dire avec quelle joie il reçoit cet abandonné, et comme il s'offre de tout son cœur pour être le père de cet orphelin ? Depuis ce temps-là, chrétiens, il ne vit plus que pour Jésus-Christ ; il n'a plus de soin que pour lui ; il prend pour ce Dieu un cœur et des entrailles de père ; et ce qu'il n'est pas par nature, il le devient par affection (1). »

Mais la vie de Joseph, au service de l'Enfant-Dieu, devient une vie de traverses continuelles et d'angoisses crucifiantes. Au moment de la naissance de ce Fils du Très-Haut, il ne trouve pour abri qu'une étable ; après cette naissance, le voilà réduit à s'enfuir en Egypte. « Représentez-vous, dit Bossuet, ce que c'est qu'un pauvre artisan, qui n'a point d'autre héritage que ses mains, d'autre fonds que sa boutique, ni d'autre ressource que son travail. Il est contraint d'aller en Egypte et de souffrir un exil fâcheux, et cela pour quelle raison ? Parce qu'il a Jésus-Christ avec lui. Cependant croyez-vous qu'il se plaigne de cet enfant incommode, qui le tire de sa patrie et qui lui est donné pour le tourmenter ? Au contraire, ne voyez-vous pas qu'il s'estime heureux de souffrir en sa compagnie, et que toute la cause de son déplaisir, c'est le péril du divin Enfant qui lui est plus cher que lui-même ? (2) »

Ajoutons que son immense et ineffable consolation en ces conjonctures fut de protéger et de défendre si bien la sainte Enfance qu'il la mit en sûreté contre tous les périls. Il sut la soustraire aux fureurs homicides d'Hérode en Egypte et aux inquisitions d'Archélaüs fils d'Hérode à Nazareth. Ah ! que d'ac-

(1) Bossuet, *Panégyrique de saint Joseph*, seconde partie, au commencement.

(2) *Même Panégyrique*, seconde partie, à la fin.

tions de grâces, ô Joseph, nous avons à vous rendre pour avoir ainsi sauvegardé Jésus notre Sauveur ! Combien nous aimons, avec saint Bernardin et saint François de Sales, nous représenter le saint Enfant, qui entoure votre cou de ses petits bras, qui vous comble de ses caresses, vous, son défenseur si vigilant, et, disons-le avec Marie, vous, son si bon père ! Ah ! Défendez les membres de Jésus, comme vous avez défendu Jésus lui-même ; sauvez en particulier les enfants chrétiens, si menacés dans leur âme. Suscité pour sauver le Sauveur des âmes, vous avez reçu puissance pour sauver les âmes (1).

Nous ne nous arrêtons pas à l'épisode de Jésus perdu à Jérusalem, puis retrouvé au Temple ; épisode si plein de mystère, mais qu'il n'entre pas dans notre plan d'expliquer. Nous notons seulement combien profondément « les parents de Jésus », Joseph et Marie, nous y apparaissent unis dans la peine d'abord, puis dans la joie : c'est bien le même cœur en ces deux poitrines saintes. L'épisode se termine par ces mots : « Il descendit avec eux, et il vint à Nazareth, et il leur était soumis » (Luc, II, 51). *Il leur était soumis.* L'acte momentané d'indépendance de Jésus, motivé par des raisons très hautes, fait ressortir cette soumission du Fils de Dieu à ses créatures qui donne le frisson et qui couvre d'un voile de silence ses trente premières années.

L'Évangile ajoute : « Et Jésus profitait en sagesse et en âge et en grâce, devant Dieu et les hommes » (52). *Il profitait en sagesse* : c'est-à-dire il faisait paraître avec une clarté croissante les rayons de sa sagesse. Il profitait ainsi *devant Dieu* : c'est-à-dire il cherchait la gloire de son Père par cette manifestation. Il profitait aussi *devant les hommes* ; ils étaient mis à même de recueillir quelque chose de cette irradiation, mais ils ne pouvaient remonter jusqu'à la source secrète, pour eux Jésus n'était que « le fils de Joseph ». Quant à Marie qui « conservait en son cœur tout ce qui se rapportait à lui » (51), quant à Joseph, ils buvaient les rayons et remontaient à la source. C'est proprement pour eux que la Sagesse éternelle se dévoilait.

Nazareth nous représente l'humble travail quotidien de Jésus sous la direction de Joseph dans la plus parfaite obéissance qui fût jamais ; et ce spectacle confond notre orgueil. Il régnait dans la Sainte Famille une très ardente et continuelle

(1) *Elévations sur saint Joseph*, 75.

prière, avec un saisissement d'âme et un silence d'adoration. Mais n'y avait-il pas à certains moments des entretiens ? Qui nous dira ce qu'étaient les entretiens de Nazareth ? Doux, sans contrainte, adaptés à l'âge du Sauveur, où se jouait sa divine sagesse. Admirons ces entretiens, qui sont restés le secret de Marie et de Joseph. Si nous sommes impuissants à les pénétrer, au moins délectons-nous à y penser.

(*A suivre.*)

D. Bernard Maréchaux, O. S. B.
Abbé de la Cong. Olivétaine.

La vie mystique et ascétique de Jeanne d'Arc

Jeanne d'Arc a été jetée, comme on sait, dès l'âge de dix-sept ans, dans la vie la plus agitée, la plus tumultueuse, la plus absorbante qui soit, celle des camps. Ce n'était apparemment pas une vocation à la vie contemplative que celle de Jeanne d'Arc, cependant elle n'a pas laissé de consacrer chaque jour et chaque nuit des heures entières à la prière, à l'oraison. Elle a été incontestablement l'une des saintes les plus contemplatives qui aient jamais existé, l'une de celles à qui s'applique le plus adéquatement la célèbre parole de saint Paul : *Nostra autem conversatio in cœlis est.* Les relations quotidiennes et constantes de Jeanne d'Arc avec ses Voix sont la particularité la plus caractéristique de sa vie mystique. C'est pourquoi l'un des historiens catholiques les plus érudits et les plus versés dans l'hagiographie, le P. Denifle, a pu écrire : « Il faut reconnaître qu'on chercherait en vain dans les vies des Saints des apparitions aussi fréquentes que celles de Jeanne, se produisant en quelque sorte à son appel (1). »

Rien n'est plus exact. Il ne faudrait pas se persuader que Jeanne d'Arc n'a eu aucun mérite, aucune participation, même passive, dans les phénomènes surnaturels qui ont caractérisé sa vie mystique. Ses visions, sa vocation, sa mission, ses révélations, quoiqu'elles aient été des grâces absolument gratuites, ne lui ont cependant pas été imposées du dehors comme les éclairs et les coups de tonnerre que nous ne pouvons pas ne

(1) *Le Procès de Jeanne d'Arc et l'Université de Paris,* p. 11.

pas voir, ne pas entendre. Jeanne d'Arc a été fidèle à sa vocation, elle a été attentive aux visites de l'Esprit, elle préparait son âme à la contemplation par des prières vocales, par des confessions fréquentes, par des communions ferventes, par le recueillement, l'amour de la solitude, les jeûnes et la mortification. En un mot, elle a coopéré à la grâce. Comment, dans une certaine mesure, elle s'est préparée à sa vocation et s'en est rendue digne, comment elle lui est demeurée fidèle, l'analyse de quelques principales circonstances et périodes de sa vie peut nous le faire comprendre.

*
* *

Tous les témoins du procès de réhabilitation ont répété à l'envi que Jeanne, dès son plus jeune âge, était exceptionnellement fervente (1). La maison paternelle, les pèlerins à Domremy peuvent encore aujourd'hui s'en rendre compte, était contiguë à l'église et séparée seulement du sanctuaire par le cimetière. On sait qu'autrefois les corps des chrétiens étaient invariablement inhumés autour des églises aussi près que possible de l'autel. Les seigneurs possédaient même leurs tombeaux dans des chapelles intérieures. Autour du cimetière s'étendait le village. Le tabernacle était donc le principe de vie près duquel se groupaient, comme autant de ruches, les chaumières des laboureurs. A Domremy, non loin et en face de l'église, dans une île entourée par deux bras de la Meuse, se dressait un petit château fort aujourd'hui détruit. En cas d'attaque ou simplement à l'approche des bandes, les paysans s'enfermaient précipitamment, eux et leurs bestiaux, dans l'île et le

(1) Les principales sources pour la biographie de Jeanne d'Arc sont : *Le Procès de condamnation* (éd. Quicherat) et *Le Procès de réhabilitation* (voir l'excellente étude des PP. Balme et Belon). Les meilleures chroniques sont : *Le journal du siège d'Orléans* (éd. Charpentier et Cuissard) et la *Chronique de la Pucelle* (éd. Vallet de Viriville). On a contesté la valeur des attestations contenues dans *Le Procès de réhabilitation*, en prétendant les subordonner à l'autorité plus grande du *Procès de condamnation*. M. U. Chevalier a répondu avec raison que la bonne foi des inquisiteurs et des témoins au procès de réhabilitation était incontestablement supérieure à celle des juges de Jeanne. Toutes les chroniques concernant Jeanne d'Arc, favorables ou défavorables, contiennent des exagérations ou des inexactitudes.

château. Un des meilleurs historiens de Charles VII, Thomas Basin, qui décrit les faits en victime et par conséquent en témoin compétent, rapporte que les troupeaux, lorsqu'ils entendaient la cloche de l'église sonner le tocsin, se précipitaient d'eux-mêmes, tête baissée et au galop, vers l'enclos qui leur était réservé (1). Jeanne a témoigné devant ses juges avoir plus d'une fois aidé à faire rentrer les bestiaux dans l'île.

Les troupeaux, le pâturage, quelques chaumières, un château, une église, c'était toute l'existence, au moyen âge. Jeanne d'Arc connut évidemment de très bonne heure les chemins des prés et du château, mais elle connut mieux encore le chemin de l'église. Elle ne gardait pas habituellement, ainsi qu'on l'a trop souvent répété, les agneaux et les moutons. Elle demeurait d'ordinaire à la maison ; elle était une enfant intérieure, aidant sa mère dans ses occupations ménagères (2). Aussitôt que ses travaux domestiques lui laissaient un moment de loisir, elle se glissait furtivement à l'église. Un prêtre, Henri Arnolin, qui l'avait connue à Domremy et l'avait plusieurs fois confessée, témoigne l'avoir vue fréquemment et longuement prier dans le sanctuaire. Tantôt elle se prosternait devant le crucifix, le front jusqu'à terre, selon les mœurs du temps ; le plus souvent elle se tenait les mains jointes, le visage levé et les yeux fixés sur Jésus en croix ou la bienheureuse vierge Marie. Le prêtre qui rapportait ces détails trente ans plus tard, se souvenait sans doute avoir été profondément impressionné par le spectacle de cette enfant de dix ans priant dans une attitude voisine de la contemplation et de l'extase (3).

Jeanne d'Arc passa les premières années de sa jeunesse près du foyer domestique, à l'ombre du clocher de l'église. Elle semble avoir été la préférée de sa mère. Tandis que le père, les

(1) « Cum boves et jumenta aratoria ab aratro solverentur audientes speculatoris signum, illico, absque ductore ad sua tuta refugia, ex longo assuefactione edocta, cursu rapido velut exterrita circurrerent, quod et porci similiter facere consueverant. » (Thomas Basin, *Histoire de Charles VII*, liv. I, ch. x.)

(2) « Addens quod, dum esset in domo patris, vacabat circa negotia familiaria domus, nec ibat ad campos cum ovibus et aliis animalibus... » (*Procès*, t. I, p. 51.)

(3) « Dum erat in ecclesia... aliquando habebat manus junctas et fixas insimul, ac vultum et oculos erigendo ad crucifixum aut ad beatam Mariam... » (*Procès*, t. II, p. 459.)

frères et la sœur aînée allaient aux champs, toutes deux, la mère et la fille cadette travaillaient, causaient, priaient ensemble à la maison. Isabelle Romée, mère de Jeanne, était très pieuse. Comme les meilleurs chrétiens du temps, elle avait voué une dévotion très spéciale aux pèlerinages. Elle avait très probablement effectué le pèlerinage de Rome, d'où son nom de Romée, et elle ne devait pas tarder à se rendre au grand pardon du Puy-en-Velay. Les pèlerins, en traversant les provinces, ne manquaient pas de visiter les sanctuaires d'importance même secondaire. Le pèlerinage a été et demeure encore l'une des formes les plus importantes de la dévotion chrétienne. Il n'est pas autre chose que le culte, le culte local des saints. Isabelle Romée, qui avait accompli les grands pèlerinages et les moindres, devait être très renseignée sur les légendes des saints. Elle les contait à sa petite fille tout en veillant aux soins du ménage ou en filant la quenouille. Elle lui apprenait en même temps les dogmes et commandements de la religion. Jeanne a affirmé à ses juges avec une insistance singulière : « J'ai appris de ma mère *Pater noster*, *Ave Maria*, *Credo*, et je n'ai reçu ma croyance de nulle autre part que de ma mère. » Ce serait donc de sa mère seule, que Jeanne aurait tenu ses prières, son catéchisme et toutes les histoires ou légendes des apôtres et des saints. Il n'est pas douteux cependant que la petite fille n'ait assisté aux instructions et aux prônes du curé, des prêtres de passage. Mais comme les juges de Rouen s'efforçaient de lui faire avouer qu'elle avait été initiée aux pratiques de la sorcellerie par quelques vieilles mégères, elle a répondu qu'elle avait reçu sa croyance de sa mère seule, le curé, cela va sans dire, étant excepté (1).

Dès l'âge de dix ans, Jeanne avait si bien mis à profit les leçons et exemples de sa mère qu'elle la surpassait en dévotion. Comme elle ne pouvait accomplir de grands pèlerinages, elle en faisait de petits. Chaque samedi, par les hauteurs boisées qui dominent l'immense vallée de la Meuse et couronnent

(1) Les juges n'en ont pas moins conclu dans le réquisitoire : « Quae Johanna in juventute non fuit edocta nec instructa in credulitate nec primitivis fidei ; sed per aliquas vetulas mulieres assuefacta et imbuta ad utendum sortilegiis, divinationibus et aliis superstitiosis operibus sive magicis artibus... » (*Procès*, t. I, p. 209.) — La prétendue impartialité du *Procès de condamnation* est prise en flagrant délit de calomnie dans bien d'autres cas semblables.

Domremy, elle se rendait à l'ermitage de Notre-Dame de Bermont, situé à l'orée de la forêt. Elle y portait des cierges qu'elle allumait devant la statue miraculeuse de la Madone. Elle allait aussi, quoique moins souvent, à Maxey, dont l'église était dédiée à sainte Catherine ; elle y priait longuement devant la statue de la sainte. Maxey est situé de l'autre côté de la Meuse, dans la vallée. Jeanne revenait par Greux à Domremy, et elle ne manquait de faire encore visite à l'église de son village. On y conserve encore, fixé au premier pilier de droite, une statue de sainte Marguerite qu'elle aurait fréquemment vénérée, ainsi que le bénitier où elle mouillait, en entrant et en sortant, sa main virginale. Tous les biographes de Jeanne ont soigneusement relaté qu'elle aimait le son des cloches, qu'elle ne manquait aucun des offices ; qu'elle récitait à genoux, où qu'elle fût, l'angélus, qu'elle s'attristait de constater trop souvent la négligence du marguiller. Elle le gourmandait et lui promettait ingénûment des offrandes s'il voulait être plus exact à sonner complies (1). Elle lui confiait encore qu'elle eût voulu posséder beaucoup d'argent pour faire dire des messes. L'un des laboureurs de Greux, Colin, déposait devant les inquisiteurs qu'il se souvenait s'être moqué autrefois de Jeanne avec des jeunes gens du village, la raillant sur son excessive dévotion. Les jeunes paysans sont d'ordinaire des esprits forts qui se moquent volontiers de la piété des filles, ils se rencontrent sur ce point avec certains grands esprits critiques, disciples de Rabelais, de Voltaire et de Diderot.

Une critique plus importante sur Jeanne enfant que celle des gars du village était formulée par le curé même de Domremy. L'excellent prêtre estimait lui aussi que Jeanne était trop pieuse. Il concevait des inquiétudes au sujet de la ferveur excessive de cette enfant qui allait devenir jeune fille. Et il est vrai que Jeanne était exceptionnellement, extraordinairement pieuse. L'ensemble des réponses données par les témoins ne laissent place à aucun doute sur ce sujet ; jamais, de mémoire

(1) C'est le marguillier lui-même, *matricularius*, qui rapporte ce fait : « Dum ipse testis non pulsabat completorias, ipsa Johanna eumdem testem causabat et vituperabat, dicendo quod non erat bene factum ; et ipsa Johanna tunc promiserat eidem testi dare lanas, ad finem ut diligentiam haberet pulsandi completorias » (*Procès*, t. II, p. 413).

d'homme, on n'avait vu à Domremy une fille aussi dévote (1). Hauviette, son amie préférée, avait entendu le curé dire publiquement qu'elle se confessait trop souvent. Les mauvais plaisants avaient donc beau jeu de la taquiner sur sa dévotion, et Jeanne, qui plus tard devait répondre avec tant de présence d'esprit aux juges de Poitiers et de Rouen, en était réduite à garder le silence, à rougir de confusion et à se réfugier précipitamment à l'abri du foyer paternel.

Mais si la fille de Jacques d'Arc était extrêmement dévote, elle était également laborieuse, complaisante et charitable. Par suite, dans les deux villages de Domremy et Greux, « tout le monde l'aimait ». D'une nature sensible, elle se montrait très pitoyable aux malheureux. Elle visitait les malades, les consolait, donnait l'aumône aux pauvres, selon ses moyens. Et déjà, la charité chrétienne, qui est surnaturelle, élevait Jeanne à des sentiments vraiment héroïques. Lorsque la place faisait défaut dans la pauvre chaumière, elle intercédait avec insistance pour qu'on donnât néanmoins l'hospitalité aux pauvres de passage. Si on ne l'eût empêchée, elle leur eût cédé son lit pour aller coucher sur la paille dans la grange ou le four. Ainsi se manifestait la magnanimité sublime de celle qui devait déclarer plus tard : Je suis venue pour la consolaction des malheureux.

Dès l'âge de douze ans, l'amour de la solitude et du recueillement s'accrut chez Jeanne. Elle ne sortait plus, si ce n'est pour les travaux nécessaires ; elle n'allait plus avec ses compagnes composer des rondes en se donnant la main et danser en chantant autour du *beau may* dans le Bois chenu. Elle consacrait toutes ses heures libres à la prière dans l'église. Elle joignait à ses oraisons des préoccupations patriotiques.

De nos jours les meilleurs historiens ont parfaitement exposé comment au moyen âge le patriotisme se confondait avec le

(1) « Non erat sibi similis in dicta villa... ; non erat melior in duabus villis » (*Procès*, t. II, pp. 396 et suiv.). Domrémy et Greux sont deux villages jumeaux si proches l'un de l'autre qu'ils n'en forment pour ainsi dire qu'un seul.

(2) « Non enim videbatur per viam, sed stabat in templo, orando; non tripudiabat, ita quod saepe ab aliis juvenculis et aliis causabatur... » (*Procès*, t. II, p. 427). Jeanne affirmait, de son côté, qu'elle ne se souvenait pas avoir dansé autour de l'arbre des fées depuis l'appel des voix (*Ibid.*, p. 68).

mysticisme chrétien. Le patriotisme, n'ayant pas été laïcisé, ne s'était pas différencié du sentiment religieux. C'est parce qu'ils n'avaient pas remarqué qu'alors religion et patriotisme c'était tout un, que certains prétendus savants avaient nié l'existence du patriotisme au moyen âge. En particulier les grands pèlerinages français, ceux du Mont Saint-Michel. de Sainte-Catherine de Fierbois, de Notre-Dame du Puy-en-Velay, étaient des manifestations nationales en même temps que religieuses. Les prédicateurs exhortaient publiquement les pèlerins à prier pour le royaume. Dans les processions les plus solennelles on tournait la statue de Notre-Dame face aux ennemis et les milliers de pèlerins la suppliaient avec larmes d'obtenir, d'impétrer de Dieu la victoire et la paix. Isabelle Romée, qui avait participé plus d'une fois à ces invocations populaires si profondément émouvantes, avait appris à sa fille à prier pour le royaume autant et plus que pour elle et sa famille; elle lui avait enseigné indistinctement le patriotisme avec la religion. La séparation de l'Église et de l'État est une conception moderne qu'il ne faut point, sous peine d'anachronisme, reporter au moyen-âge. Le royaume de France n'était pas considéré comme distinct de l'Église, il en était partie intégrante; prétendre le détruire, c'était détruire en grande partie la chrétienté. Telle était la croyance des fidèles les plus éclairés, des pèlerins, d'Isabelle Romée. La mère expliquait à sa fille que le royaume de France était sacré, que le véritable roi en était le Seigneur Jésus, que le dauphin Charles ne tenait le royaume *qu'en commende*. Le mysticisme de Jeanne fut donc dès l'origine essentiellement patriotique.

Les habitants de Domremy, Siméon Luce l'a prouvé, étaient d'ailleurs fort bien renseignés sur les événemeuts politiques. Ils savaient les victoires des Anglais, la folie de Charles VI, les trahisons successives et les déportements scandaleux de la reine Isabeau de Bavière, la faiblesse du dauphin Charles, les divisions des Priuces, les ambitions du duc de Bourgogne, les atrocités et les pilleries commises par les bandes; en un mot la grande pitié du royaume de France. Et si, malgré toutes ces calamités, ils ne désespéraient pas du salut du pays, c'est qu'ils comptaient moins sur la puissance des armes que sur l'intervention de Dieu et tout particulièrement sur l'intercession de la très sainte Vierge Marie. Le culte de la virginité chrétienne éminemment représentée par la Vierge-mère avait pris le plus

grand essor en France. Le dogme de l'Immaculée Conception s'imposait universellement. Le peuple attribuait à la virginité chrétienne des prérogatives surnaturelles, comme de déjouer les tentatives de l'esprit malin ou les attaques de la licorne, animal fabuleux et symbolique. Tous ces sentiments de mysticisme, de patriotisme, de vénération pour la virginité, avaient inspiré au peuple cette prophétie étonnante : Que la France perdue par une femme devait être sauvée par une vierge. Dans les villages de Lorraine, cette prophétie était bien connue, et Jeanne dès les débuts de sa mission s'en autorisa pour faire accepter plus aisément son intervention (1). La Providence, qui ordonne toutes ces choses progressivement, avait voulu que la venue de la libératrice fût préparée par l'attente des Français fidèles.

De son côté, Jeanne, que nous avons vue si secourable aux misères humaines, si prompte à l'héroïsme dans la charité, était profondément émue par le récit des malheurs effroyables subis par les provinces envahies. La France devenait de plus en plus chaque jour un immense champ de bataille sur lequel les compagnies anglaises et bourguignonnes s'abattaient comme des bandes d'oiseaux de proie. Le siège de Vaucouleurs ayant été entrepris par les chefs bourguignons, les habitants de Domrémy jugèrent prudent de recourir à l'évacuation et de se retirer à Neufchâteau. Jeanne poussa devant elle sur la grand'route le troupeau de la maison. Elle fut témoin de scènes déchirantes. Quelques jours plus tard, les habitants de Domremy purent apercevoir, le soir à l'horizon, une lueur rouge semblable à une aurore : c'était une partie de leur village qui flambait. Quand ils revinrent, après le passage des bandes, l'église même avait été la proie des flammes. Jeanne, qui aimait tant son église, dut aller entendre désormais la messe à Greux.

Il ne faudrait pas cependant exagérer l'influence de ces événements sur la vocation de Jeanne d'Arc. Quicherat et Siméon Luce ont imaginé que sa première vision avait été occasionnée

(1) C'est surtout à Vaucouleurs, dès les débuts de sa mission, que Jeanne s'est autorisée de cette prophétie : « Nonne alias dictum fuit quod Francia per mulierem desolaretur et postea per virginem restaurari debebat? » (*Procès*, t. II, p. 444). « Nonne audistis quod prophetizatum fuit quod Francia per mulierem deperderetur et per unam virginem de marchiis Lotharingiae restauraretur? » (*Ibid.*, p. 447).

par l'ébranlement moral résultant de l'invasion bourguignonne (1). Ils ont supposé *a priori* qu'une telle révélation devait être déclanchée par une sorte de cataclysme. Tout ce que nous savons de la vie des mystiques et des saints nous prouve que les premières révélations se produisent plus simplement, plus suavement que les incroyants ne sont portés à le croire d'après leurs idées préconçues. Au sujet de cette première vision, rapportons-nous exclusivement au récit de Jeanne, lequel, est-il besoin de le dire ? est la sincérité même (2). Elle allait avoir bientôt treize ans. Par un jour d'été, vers midi, se trouvant dans le jardin de son père, elle entendit une voix provenant à sa droite, du côté de l'église ; en même temps elle perçut une vive lumière de ce même côté. Elle était à jeun, n'avait rien pris depuis la veille. Elle eut grand'peur, ne put distinguer qui lui parlait. Les jours suivants, la voix s'étant fait entendre de nouveau, elle se familiarisa et reconnut saint Michel (3). L'archange lui recommanda dans les premières apparitions d'être une jeune fille vertueuse et parfaite. Dans la suite il lui révéla qu'elle était la vierge appelée à sauver le royaume de France perdu par une femme. Tels sont les faits dans leur simplicité historique. Plus tard, les chroniqueurs ont imaginé que tout d'un coup saint Michel était apparu, armé de pied en cap, à la Pucelle et qu'il lui avait révélé toute l'étendue de sa vocation. En réalité, les visions de Jeanne d'Arc furent progressives. Elle a entendu des Voix, elle a su que saint Michel lui parlait parce que l'archange s'est nommé à elle. La première fois elle s'est troublée et n'a pas très bien compris. Même plus tard, lorsqu'elle ne se trouve pas dans le silence de la solitude, elle ne saisit pas distinctement le sens des paroles qui lui sont adressées. C'est pourquoi elle répond à ses juges que si elle était dans une

(1) « Tout me porte à croire, écrit Quicherat, qu'elle y fut préparée (à sa première vision) par quelque chose d'extraordinaire survenu dans le pays qu'elle habitait » (*Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 1). L'auteur suppose que cet événement « extraordinaire » fut l'invasion bourguignonne de 1425. Mais il est fort probable que les premières visions datent de 1424.

(2) Nous croyons avoir démontré dans la *Revue pratique d'apologétique* (avril-mai 1920) que le récit de Perceval de Boulainvilliers doit être interprété symboliquement et non littéralement.

(3) « Quam postquam audivit trina vice, cognovit eam esse vocem angeli » (*Procès*, t. I, p. 216).

forêt elle entendrait bien les Voix venant à elle (1). Il semble que, de même qu'un aveugle de naissance qui recouvre la vue doit s'habituer à la lumière, ainsi Jeanne ait dû accoutumer son ouïe à entendre les Voix divines. Une sorte de sens nouveau, spirituel, se développait en elle.

Dès lors, les Voix la visitent presque tous les jours, au moins trois fois la semaine. Ce n'est plus seulement saint Michel, c'est sainte Catherine et sainte Marguerite qui la préparent à sa mission. Saint Michel, l'archange des combats, qui avaient précipité, *trébuché* Satan du ciel en enfer ; sainte Catherine, qui par la sagesse de ses réponses avait confondu l'aréopage des philosophes païens chargé de la convaincre; sainte Marguerite, la vierge martyre qui avait supporté sans faiblir le supplice des torches enflammées ; ces personnages célestes qui étaient des plus vénérés au XV^e^ siècle, étaient parfaitement et providentiellement choisis pour faire accomplir à Jeanne son noviciat. Car c'est une sorte de noviciat divin qu'elle commença sous la direction de l'archange et et des saintes. Jeanne n'entendait pas seulement leurs voix, elle les voyait distinctement, percevait leur odeur, les embrassait (2). Quand elles s'éloignaient, elle se prenait à pleurer et souhaitait d'être emportée avec elles. Dans ces entretiens familiers et célestes, les saintes la conseillaient, la réprimandaient, la dirigeaient, lui apprenaient à confesser ses moindres imperfections.

Les années de probation de Jeanne d'Arc durèrent de treize à dix-sept ans environ. Elle prononça ses vœux, ou du moins son vœu de virginité, dès les débuts des apparitions. Ce vœu revêtait une importance toute particulière chez celle qui, pour répondre à l'appel de la France, devait être éminemment la Pucelle. Le peuple n'eût pas admis que la personne qui venait le sauver au nom de Dieu et de la Vierge Marie ne fût pas elle-même une vierge. D'ailleurs le célibat est, particulièrement chez les femmes, la première condition ordinaire d'une mission surnaturelle. En émettant le vœu de virginité perpétuelle, la jeune

(1) « Dixit praeterea quod si ipsa esset in uno nemore, bene audiret voces venientes ad eam » (*Procès*, t. I, pp. 52 et 216).

(2) « Interroguée s'elle baisa ou accola oncques saincte Katherine et Marguerite : respond, elle les a accolez toutes deulx... Interroguée se ilz fleuroient bon, respond : « Il est bon à savoir et sentoient bon » (*Procès*, t. I, p. 186).

fille chrétienne entre d'un pas décisif dans la voie de l'héroïsme et de la sainteté. Jeanne prononça ce vœu, en présence des anges, entre les mains de sainte Marguerite. Elle s'était procuré, non sans peine, un anneau doré, dont la substance était de laiton ; cet anneau fut touché, consacré par les saintes ; il portait gravés les deux noms *Jhesus, Maria.* Jeanne le porta toujours au doigt, elle le considérait fréquemment avec vénération et reconnaissance, elle l'eût gardé jusqu'à la mort inclusivement, si ses juges ne le lui eussent volé.

D'après une des réponses de Jeanne au procès, nous devons conclure qu'elle ne s'ouvrit de sa vocation à personne, pas même à son curé (1). Plus les projets sont magnanimes, et plus pour réussir ils doivent demeurer secrets. La mission de Jeanne d'Arc s'est donc élaborée dans le secret de ses visions. C'est à peine si quelques flammes échappées, quelques lueurs extérieures, ont pu faire soupçonner l'intensité, l'incandescence du foyer intérieur qui couvait dans l'âme de la jeune fille. Presque chaque jour, l'archange et surtout les saintes lui *récitaient* la grande pitié qui était au royaume de France. La fille du laboureur de Domremy était douée à la fois d'aptitudes contemplatives, idéalistes, et d'un bon sens solide, positif, éminemment pratique. Elle voyait fréquemment, sur la grand'route qui traversait le village, passer les hommes d'armes. Elle apprenait, par les récits contés à la lumière du foyer, les victoires anglaises et bourguignonnes. En imagination, elle se voyait chevauchant à la tête des troupes, les menant au combat, faisant reculer les ennemis, jusqu'au-delà des marches de Lorraine. Toute une épopée se déroulait devant ses yeux, exaltant son imagination, son courage et toutes ses facultés. Mais lorsque ce feu s'éteignait la laissant dans la tiédeur et une demi-obscurité, Jeanne, réduite à se gouverner par la lumière vacillante de son bon sens, reconnaissait autant et mieux que n'eût pu faire le plus positif des paysans, tout ce que son grand projet recélait de romanesque et d'apparente folie. Elle prévoyait les objections qu'on lui opposerait, les railleries dont elle serait l'objet. Si plus tard

(1) « Interroguée se de ses visions elle a point parlé à son curé ou autre homme d'église respond que non » (*Procès*, t. I, p. 128). L'historien qui prétend que la mission de Jeanne lui a été soufflée par les moines mendiants substitue, à la réalité des faits, des vues subjectives.

elle put presque toujours répondre aux questions captieuses, par quelques mots précis, décisifs, clairs comme des axiomes, c'est sans doute parce qu'elle était divinement assistée, mais c'est aussi parce qu'elle s'était fait chaque jour à elle-même, durant plusieurs années, ces objections et ces réponses. Elle avait plus d'une fois objecté à ses saintes : « qu'elle n'était qu'une pauvre fille qui ne savait ni aller à cheval, ni conduire la guerre ». Mais les Voix lui répondaient : « Va, va, va, fille de Dieu, nous serons à ton aide, va. » Quand elle faisait remarquer que ni les seigneurs ni le roi ne la croiraient, les Voix lui conseillaient : « d'aller de l'avant avec audace, et que quand elle arriverait près du roi, elle aurait un signe certain qui la ferait recevoir et reconnaître (1) ». — Durant les quatre années qui ont séparé la première révélation de la mise à exécution de son dessein, Jeanne d'Arc, on l'oublie trop, a certainement beaucoup souffert et beaucoup lutté. Comme tous les mystiques et les saints, elle a traversé des heures de désolation, d'angoisse. Une de ses réponses aux juges de Rouen nous rend l'écho certain quoique affaibli de ces luttes intimes entre son inspiration et sa raison pratique. Interrogée si elle était bien venue en France par la volonté de Dieu, elle répondit : « qu'elle eût mieux aimé être tirée à quatre chevaux que de venir en France autrement que par la volonté de Dieu (2) ».

Quelque chose de son dessein avait transpiré au dehors. Sa piété toujours plus ardente, plus concentrée, l'absorption de ses pensées, la fréquence de ses visions, quelques paroles énergiques échappées à son patriotisme, avaient laissé soupçonner quelle vocation secrète elle nourrissait. « Compère, avait-elle déclaré à Gérardin d'Epinal, si vous n'étiez bourguignon, je vous dirais bien des choses. » A Michel Lebuin elle avait dit confidentiellement et d'une manière plus explicite : « qu'entre Coussey et Vaucouleurs il y avait une jeune fille qui avant un an mènerait sacrer le roi à Reims ». Ces propos s'étaient répétés, avaient fait le tour du village et même étaient revenus aux

(1) « Quando debuit recedere et ire ad regem suum, dictum fuit sibi per voces quod *iret audacter*, quia quando esset apud regem suum, ipse haberet bonum signum de recipiendo eam et sibi credendo » (*Procès*, t. I, p. 221).

(2) « Ulterius dixit quod mallet esse distracta cum equis, quam venisse in Franciam sine licentia Dei » (*Procès*, t. I, p. 74).

oreilles de Jacques d'Arc. Ce dernier en avait été si affecté que dans un rêve il avait vu sa fille partant à la tête d'une compagnie de cavaliers. Il déclara à ses fils que plutôt que de voir son rêve se réaliser, il préférerait noyer sa fille de ses propres mains dans la Meuse : « Je vouldroye que la noyessiés, et se vous ne le faisiés, je la noieroye moy mesmes. » A partir de cette époque, Jeanne fut gardée de très près à la maison par son père et sa mère, « ils la tenoient en grant subjection, et elle obéissoit à tout, si non au procès de Toul au cas de mariage (1) ».

Ce procès de Toul, ce cas de mariage, fut toute une affaire qui causa à Jeanne de grands ennuis. Elle avait environ dix-sept ans, était forte, grande, élancée. Un jeune homme soutint qu'elle s'était promise. Les familles des jeunes gens, et sans doute la majeure partie du village, étaient favorables à ce mariage. Jeanne dut résister à tous, fut obsédée par les conseils. On la mena devant les juges, l'officialité de Toul. Chemin faisant, elle subit, sans faiblir, comme sans s'irriter, toutes les objurgations de ses parents ou amis. Ceux qui croyaient qu'elle se laisserait convaincre ne la connaissaient pas encore. Elle confondit son accusateur par la surnaturelle énergie de ses dénégations. Malgré leur désir de conciliation et l'entente des parents, les juges se virent contraints, par son bon droit, de lui donner gain de cause. Le procédé classique des parents, qui consiste à opposer à la vocation de la jeune fille un projet de mariage, avait complètement échoué.

Les Anglais avaient commencé l'investissement d'Orléans. C'est alors que les Voix se firent plus pressantes; elles indiquaient les moyens à prendre. Il fallait aller demander à Robert de Baudricourt une escorte pour être conduite au roi. Jeanne, selon ses propres expressions, ne pouvait plus s'endurer où elle était. L'atmosphère du foyer lui était devenue irrespirable, et le sol en terre battue lui brûlait les pieds. Elle partit. Nous ne la suivrons pas dans les péripéties de son voyage, de ses combats, de son procès, de son supplice. On sait comment ses Voix l'aidèrent et ne lui firent jamais défaut. Toutefois ce serait une erreur capitale de s'imaginer qu'il ne lui était besoin que

(1) *Procès*, t. I, p, 132. Si elle n'a pas obéi à ses parents au procès de Toul, c'est donc qu'ils étaient favorables au mariage et lui demandaient d'obéir.

de consulter saint Michel et ses saintes pour obtenir sur-le-champ, d'une manière automatique, la solution de ses difficultés. Jeanne d'Arc dans les moindres difficultés n'aurait eu qu'à adresser au ciel une ardente prière, et bientôt après elle aurait reçu la réponse, pour ainsi dire par retour du courrier. Conception simpliste et irréelle. Certainement ses Voix lui ont souvent révélé, sans effort de sa part, les faits cachés et la conduite à tenir. Elle reconnaît, entre leurs serviteurs ou sujets, Baudricourt et Charles VII. Elle prévoit la défaite de Rouvray. Elle envoie quérir l'épée cachée dans le sanctuaire de Fierbois, épée dont personne n'a connaissance. Mais combien de fois aussi l'archange et les saintes la laissent à son propre conseil, libre d'agir ou de ne pas agir, d'agir de telle manière ou de telle autre ! Les Voix la réveillent à Orléans durant sa sieste, mais ne lui disent pas s'il faut aller à Saint-Loup ou contre Falstolf. Elle agit, elle part, et son intuition la guide au plus fort de la mêlée, au point précis où l'on a le plus besoin d'elle (1). Les Voix ne lui ont pas non plus conseillé d'une manière précise d'annoncer à ses parents son départ, elles lui ont laissé en cela une pleine et entière liberté. Jeanne elle-même a déclaré nettement à ses juges que si elle avait donné l'assaut à la place forte de la Charité-sur-Loire, ce n'avait été ni par ni contre le conseil de ses Voix. Pour être surnaturellement inspirée, la Pucelle ne vivait pas en dehors des lois communes de l'humanité. Lorsque des bonnes femmes voulaient lui faire toucher des patenôtres, sous prétexte de les sanctifier, Jeanne répondait à son hôtesse Marguerite la Touroulde : « Touchez-les vous-même, ils seront aussi bons par votre toucher que par le mien. » Quand on interprétait son héroïsme dans les combats en disant qu'elle possédait l'assurance de n'être pas tuée, elle répliquait : « Je n'en suis pas plus sûre que les autres (2). » En revanche, elle se tenait pour certaine qu'on

(1) Déposition de Jean d'Aulon, écuyer de Jeanne : « En nom Dé, mon conseil m'a dit que je voise contre les Anglois ; mais je ne scay se je doy aler à leurs bastilles ou contre Falstolf, qui les doibt avitailler .. Et lors ainsi qu'il l'armoit, ouyrent grand bruit et grant cry que faisoient ceux de ladicte cité... Et adonc s'en partit ladicte Pucelle... et le plus droit et le plus diligemment qu'elle peut, tira son chemin droit à la porte de Bourgogne où le plus grand bruit estoit... » (*Procès*, t. III, p. 212). C'est évidemment le tumulte qui a attiré Jeanne.

(2) *Procès*, t. III, p. 86 et suiv.

prendrait Paris, et Paris ne fut pas pris, ce qui prouve qu'elle n'en était assurée que d'une certitude humaine, *positis ponendis*, supposé que l'armée et les chefs combatissent vigoureusement et d'un commun accord.

Les Voix, qui, dans plusieurs conjonctures, ont éclairé Jeanne d'Arc avec plus d'évidence que n'eût pu le faire la plus éclatante des lumières naturelles, lui ont donc souvent laissé le mérite de la recherche, de la délibération, de la décision. Depuis sa première jeunesse, c'est-à-dire dès l'âge de treize ans, Jeanne a médité durant des journées et des nuits entières sur sa mission et le rôle qu'elle devait remplir. Elle a énormément réfléchi. Elle examinait avec ses Voix le meilleur parti à prendre. Quelquefois elle leur résistait. Une fois ou deux elle a pris sa décision contre leur conseil, par exemple lorsqu'elle s'est précipitée par le mâchecoulis de la tour de Beaurevoir, et encore lorsqu'elle s'est laissé emporter par le duc de Gaucourt le soir du siège de Paris. Il semble bien que si, en ces circonstances, Jeanne a désobéi, c'est que le *dictamen* des Voix n'était pas absolument clair et impérieux : il s'agissait d'un conseil plutôt que d'un ordre. Si les Voix lui avaient nettement et précisément défendu de sauter la tour, de s'éloigner des murs de Paris, de signer la moindre ligne de rétractation, Jeanne n'eût pas agi à l'encontre de ces ordres formels. Les plus savants théologiens et exégètes ont remarqué que la lumière prophétique qui révèle avec évidence les vérités essentielles laisse assez souvent dans l'ombre certaines circonstances de lieu, de temps. Les Voix répétaient presque chaque jour à Jeanne qu'elle serait bientôt délivrée de sa prison, la Sainte en concluait qu'elle échapperait par évasion aux mains de ses bourreaux ; la promesse donnée par les Voix était essentiellement vraie, mais l'interprétation de Jeanne défectueuse. Jeanne d'Arc, comme tous les prophètes, apôtres et saints, a été souvent livrée à ses propres forces, à ses propres lumières, par suite elle a eu tout le mérite de son héroïsme et de son martyre. Il n'en demeure pas moins que, sans le secours de l'ange et des saintes, elle n'eût pu supporter tant d'épreuves. Ses forces physiques l'eussent trahie et elle serait morte d'épuisement dans la prison. Cette vérité est si évidente que les auteurs les plus incroyants ont dû la reconnaître (1).

(1) Anatole France écrit : « Si elle n'avait été soutenue et récon-

*
* *

L'ascétisme dans la vie spirituelle de Jeanne d'Arc tient une place bien moins importante que le mysticisme. Elle n'a pas eu recours aux disciplines, aux pénitences intimidantes des Père du désert, aux mortifications et aux jeûnes prolongés. D'autres saints ou saintes, dès l'âge de raison, comme sainte Catherine de Sienne par exemple, rivalisaient de pénitences avec les ascètes. Il n'en a pas été tout à fait ainsi pour Jeanne d'Arc. Elle a observé à la lettre les jeûnes et abstinences que l'Église prescrit. Tout nous porte à croire qu'elle ne s'est jamais flagellée, n'a jamais usé d'instruments de pénitence, quoique ce fût assez la coutume de son époque. Sa mission exigeait qu'elle conservât intactes toutes les forces vives de son corps ; c'est pourquoi sainte Catherine et sainte Marguerite ne lui révélèrent ou ne lui conseillèrent pas les pratiques surérogatoires de l'ascèse. La vie des camps, telle qu'elle la mena, était d'ailleurs pour une vierge de dix-sept ans une dure pénitence. La première fois qu'elle passa la nuit sous les armes, Jeanne eut la chair meurtrie par les angles de son armure ; son page le remarqua sans peine, le lendemain, à la gêne de ses mouvements. Empressons-nous aussi d'ajouter qu'elle fut toujours d'une sobriété extraordinaire. Tous les vendredis, et durant tout le Carême, elle observait le jeûne absolu. Elle ne prenait ni aliments, ni boisson jusqu'au repas du soir, et elle ne laissait pas de chevaucher et de combattre tout le jour. Les seigneurs ou hommes d'armes qui l'accompagnaient, buveurs et gloutons, étaient stupéfaits par sa sobriété et sa continence. Nous ne voyons pas que Jeanne d'Arc après les journées les plus chaudes, les fatigues les plus lourdes, ait eu besoin d'autre chose que de quelques mouillettes de pain trempées d'eau rougie. Dunois, qui était l'un des chefs les plus intelli-

fortée par les Voix du ciel, les voix de son cœur, Jeanne ne serait pas allée jusqu'à la fin de cet horrible procès où, torturée à la fois par des princes de l'Église et des goujats d'armée, elle endura de corps et d'esprit des souffrances intolérables à la commune nature humaine ; elle les endura sans que sa constance, sa foi, sa divine espérance, on dirait presque sa gaieté, en fussent atteintes » (*Vie de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 33₂). Quoique l'auteur identifie les Voix du ciel aux « voix de son cœur », il nous a semblé que ce témoignage, encore trop naturaliste, était à noter.

gents de son époque, s'étonnait de cette incroyable résistance à la fatigue et à la faim. Au procès de réhabilitation il témoignait que, selon lui, la Pucelle n'avait pu être surpassée en sobriété par aucun être vivant. Sans doute estimait-il que pour boire et manger moins que la Pucelle il fallait être mort : « *deponit quod, de sobrietate a nullo vivente superabatur* ». Le page de Jeanne, qui la suivait du matin au soir, la vit plus d'une fois ne manger qu'un morceau de pain par jour, et il s'en étonnait comme d'un miracle. Ses compagnons d'armes, qui observaient de très près ses faits et gestes et presque jusqu'à l'indiscrétion, admiraient qu'elle pût demeurer une journée à cheval sans en descendre (1). Sa piété, sa sobriété, sa continence l'avaient fait surnommer « l'*angélique* ».

On a tout dit sur sa vertu de chasteté, si ce n'est peut-être l'extrême vigilance dont elle entoura comme d'une auréole son vœu de virginité. On peut affirmer sans témérité que personne ne garda plus soigneusement la pureté de l'âme et du corps. Par vocation et mission elle devait être éminemment la Pucelle, et elle le fut. C'est à ce souci de pureté spirituelle qu'il faut rapporter l'amour de Jeanne, on pourrait presque dire sa passion pour la confession fréquente. Cette pratique est l'une des plus caractéristiques de sa vie ascétique et mystique. Si elle n'a pas recherché les pénitences corporelles, elle a eu recours aussi souvent que possible au sacrement de pénitence. Nous avons vu déjà que, dès ses premières années à Domremy, le curé, Guillaume Froute, lui reprochait de se confesser trop souvent. A Neufchâteau, durant le séjour de quatre ou cinq jours que sa famille y fit par suite de l'évacuation, elle se confessa presque chaque jour, c'est-à-dire au moins trois fois. Plus tard en campagne, ayant à son service un aumônier attitré, frère Paquerel, elle se confessait habituellement tous les deux jours. Le vendredi 6 mai, jour de l'attaque des Tourelles, elle se confesse le matin ; dans la journée, elle est blessée, aussitôt elle appelle son aumônier et se confesse de nouveau ; notons qu'elle s'était confessée la veille pour la fête de l'Ascension. Elle se confessait à ses Saintes. Quand un reli-

(1) Témoignage de Simon Charles (*Procès*, t. III, p. 118) : « Dicit insuper ipse loquens quod, dum erat in armis et eques, nunquam descendebat de equo pro necessariis naturae ; et mirabantur omnes armati quomodo poterat tantum stare supra equum. Nec aliud scit ».

gieux, réputé pour sa sainteté, survenait à l'armée ou à la cour, elle le priait de l'entendre en confession. Dès qu'elle comparaît devant Pierre Cauchon, l'une de ses premières paroles est une demande de confession, elle offre à son juge d'être sa pénitente. N'était-ce pas la preuve de son innocence et de sa sincérité ? Mais l'évêque se garda bien de se prêter à son désir. Il exploita ce besoin de confession en dépêchant à la Pucelle des prêtres indignes, entre autre Nicolas Loyseleur, le Judas du procès, lequel abusa de la confiance de Jeanne. On demandera sans doute ce que sainte Jeanne d'Arc pouvait accuser dans des confessions aussi fréquentes. Assurément la jeune vierge fut toujours à l'abri des moindres tentations sensibles. Mais elle était extrêmement consciencieuse : à la lumière de la révélation divine, les plus petites imperfections lui sautaient aux yeux comme les atomes de poussière dans un rayon de soleil, et elle s'empressait d'en purifier son âme. Le cristal le plus pur ne fut pas aussi transparent que la conscience de Jeanne d'Arc. Mais précisément parce qu'elle voyait très clair en elle-même, elle éprouvait plus que tant d'âmes tièdes et inconscientes le besoin de la confession, et elle répondait aux juges qui l'examinaient à ce sujet : « On ne saurait trop purifier sa conscience ».

Grâce à cette incomparable pureté d'âme et de corps, Jeanne vécut parmi les hommes d'armes et les princes de la terre respectée et vénérée. On sait que ses compagnons de campagne, qui plus d'une fois reposèrent, étendus dans la paille à ses côtés, « à la paillade », témoignèrent avoir été préservés de l'ombre même d'un désir. L'apparition de sainte Jeanne d'Arc mettait en fuite tous les démons de la chair. Par une sorte de rayonnement sanctifiant, elle purifiait les cœurs. Dans la compagnie de la Pucelle, les mauvaises intentions, même concernant d'autres personnes, s'évanouissaient. Les hommes et les chefs s'étaient communiqué leurs impressions intimes à ce sujet. Tous étaient préservés. Ce phénomène insolite paraissait à Dunois : « chose quasi divine (1) ». Jean d'Aulon, ses servi-

(1) *Procès*, t. III, p. 15 : « Affirmat praeterea dictus deponens quod similiter ipse et alii, dum erant in societate ipsius Puellae, nullam habebant voluntatem se desiderium communicandi seu habendi societatem mulieris ; et videtur ipsi deponenti quod erat res quasi divina. »

teurs et palefreniers avaient maintes fois été immunisés contre les plus légères tentations par sa seule présence (1). Tel fut le prestige de la virginité angélique de Jeanne d'Arc, qu'elle put traverser le royaume à la tête des armées, sans être jamais effleurée ni ternie comme un grand lis immaculé, symbole vivant de la France, le plus pur et le plus éclatant qui ait jamais existé.

***

Sainte Jeanne d'Arc est communément considérée comme l'une des individualités de l'histoire les plus admirables, mais les moins imitables. Et rien en effet ne serait plus dangereux pour une vierge chrétienne que de prétendre en temps de guerre ou de révolution sauver la patrie non seulement par des prières, mais par des directions révélatrices, ou encore par une intervention personnelle. Un rôle comme celui de la Pucelle est une exception unique et ne se répète pas. Il n'en demeure pas moins que la fidélité de Jeanne à sa vocation, ses habitudes de prière, de réflexion, sa conversation avec les saintes, son extrême souci de pureté physique et morale, sa sobriété et sa mortification, constituent pour nous un exemple, un modèle sur lequel nous pouvons et devons nous régler. Le philosophe ou le théologien qui étudierait la vie des saints pour en extraire une méthode positive d'héroïsme et de sainteté, pourrait, précisément après avoir analysé la mission de Jeanne d'Arc, formuler à peu près de la manière suivante ses prescriptions : Tout d'abord recueillez-vous, ne vous laissez pas dissiper dans la multitude des occupations extérieures, défiez-vous de l'agitation fiévreuse qui est la maladie du siècle, la caricature, le simulacre de l'action posée, la seule très efficace. Et quand vous vous serez exercé à cette reprise constante de vous-même parmi l'affolement général causé par le monde d'agités qui

(1) « Dit oultre que, non obstant ce qu'elle feust jeune fille, belle et bien formée et que par plusieurs fois il lui ait veu les seins en la faisant appareiller de ses plaies, et aussi qu'il fust fort, jeune et en sa bonne puissance, toutesfois oncques ne s'esmeut son corps à nul désir, ne pareillement ne faisoit nul autre quelconque de ses gens et escuiers, ainsi qu'il leur a oy dire et relater par plusieurs fois » (*Procès*, . III, p. 219).

vous entourent, alors consacrez des heures entières à la méditation et à la prière. C'est par cette vie intérieure que Jeanne d'Arc a commencé. Si vous prétendez à des fins élevées, si vous vous sentez la vocation des parfaits, il faut que notre vie plonge ses racines dans une source vive et intarissable de réflexion, de méditation, d'oraison, de prières mentales et vocales. — Quand vous aurez sauvegardé par une reprise énergique et persévérante de vous-même la vie de méditation, d'oraison, de prière, il sera nécessaire, qu'à l'exemple de Jeanne d'Arc vous favorisiez en votre cœur et en votre esprit le culte des saints, ce culte qui est l'exercice quotidien, le bréviaire du christianisme. Il sera même fort utile que, par une élection inspirée par vos aptitudes, vos sympathies, votre vocation propre, vous choisissiez, comme protecteurs et modèles tout particuliers, deux ou trois saints qui vous agréeront davantage. Et sans doute vous ne pourrez pas entrer, comme Jeanne d'Arc, en conversation directe avec ces saints patrons. Mais c'est vraiment s'entretenir, vivre familièrement avec eux, que de méditer constamment leurs vies, que de retenir par cœur et d'avoir constamment présents à l'esprit les traits les plus caractéristiques qu'ils nous ont laissés. En morale, en religion surtout, se vérifie l'antique adage : *Timeo hominem unius libri*, J'éprouve du respect pour l'homme d'un seul livre. Il est bien impossible que le fidèle qui trouve des heures de recueillement pour s'entretenir en tête à tête avec quelque grand modèle vivant, tel que Jésus, saint Paul, saint Augustin, saint Bernard, saint François, saint Dominique, sainte Thérèse, saint Ignace, saint Vincent de Paul, etc..., ne devienne pas chaque jour plus semblable à ces saintes et divines figures. — Et quand vous aurez sauvegardé la vie intérieure et mystique de votre âme, quand vous aurez ajouté à l'oraison l'imitation des exemples laissés par vos saints patrons, il vous restera à agir. Autant que possible il faut que votre action, que toutes vos actions aient un sens, une destination unique. Sainte Jeanne d'Arc a subordonné toutes ses prières, toutes ses pensées, tous ses efforts à une fin suprême : le salut de la France et de l'Église. De même, nous avons une principale conception de vie à réaliser. Sans étroitesse et rigidité d'esprit, il faut se spécialiser. Il faut agir, non à la légère, à droite, à gauche et en tous sens, mais posément et dans un sens unique. Nous n'avons pas de temps à perdre et nous devons battre le fer pendant qu'il est incandescent, mais de telle ma-

nière que chaque coup de marteau porte, et non point en frappant précipitamment à tort et à travers. Il faut avoir horreur du touche-à-tout, choisir sa voie, avancer entre deux rails, et ne plus regarder en arrière, c'est le moyen de couvrir une longue distance et d'arriver à un but important. Saint François d'Assise a choisi d'être par excellence le pauvre du Seigneur, saint Dominique le prédicateur contre l'hérésie, sainte Jeanne-d'Arc la libératrice de la France. D'autres se sont voués à la contemplation dans les déserts et les solitudes. D'autres se sont sanctifiés en acceptant le lent martyre d'une existence obscure mais féconde en humiliations, en épreuves de tous genres. Vies cachées, inutiles et mesquines aux yeux des hommes, mais magnanimes, sublimes et infiniment méritoires devant les anges et devant Dieu.

Ce qu'il y a de plus admirable en Jeanne d'Arc, ce n'est pas qu'elle ait pris des villes fortes et remporté des victoires, l'épée à la main, montée sur un cheval de bataille; c'est qu'elle a, parmi le fracas de la vie des camps, sauvegardé toujours sa ferveur intérieure, sa vie intime d'oraison et de contemplation. Ce qu'il y a de plus admirable en Jeanne d'Arc, ce n'est pas précisément, comme l'a écrit Michelet, le bon sens, le sens commun qui à lui seul n'eût fait d'elle qu'une paysanne, une païenne; c'est la foi, c'est le mysticisme héroïque, la poursuite d'une grande fin sociale et religieuse. Or la religion chrétienne est telle que tous les fidèles, quels qu'ils soient, peuvent, avec la foi, se créer une conception mystique et héroïque de l'existence. La mère chrétienne, la vierge, religieuse ou non, peut toujours, de quelque manière, mener une vie héroïque. Pour comprendre cette vérité il suffit de croire à la valeur infinie du sacrifice, à la communion des saints, à la réversibilité des mérites. Se sacrifier soi-même, tout supporter pour le salut du prochain, pour le bien des autres, pratiquer la folie de la charité de la croix, telle est la vocation de tous les chrétiens. Ce qu'il y a de plus admirable en Jeanne d'Arc, c'est assurément sa vie intérieure, l'amour de Dieu, l'oubli total de soi-même, la pureté absolue dans l'intention et l'exécution, or, précisément, c'est ce en quoi elle est le plus imitable.

L.-H. Petitot.

TEXTES ANCIENS

Un Sermon de saint Ephrem sur le Sacerdoce

Saint Ephrem (306-373) est le Père le plus illustre de l'Église Syrienne. Ses œuvres nombreuses ne nous sont parvenues qu'en partie, et de celles qui nous ont été conservées, beaucoup n'existent plus dans le texte original syriaque, mais seulement dans des traductions en grec, arménien, copte, arabe et éthiopien (1). Parmi ses multiples sermons, il y en a un sur le Sacerdoce. Très répandu jadis, il est tombé un peu dans l'oubli. Il nous a paru utile de le faire connaître.

A défaut du texte syriaque, perdu, nous avons dû travailler sur une version faite dans un grec qui est tout, sauf classique, et sur une édition dont la ponctuation est souvent en dépit du bon sens (2).

Ses barbarismes sont peut-être autant d'indices de fidélité au texte original, mais ci et là ils rendent le sens douteux. Nous avons tâché néanmoins de le suivre aussi littéralement que possible. Malgré la multiplicité et la diversité, — de goût oriental, — des images et des comparaisons, on trouvera dans ce sermon une belle méditation sur les prérogatives sacerdotales.

O miracle stupéfiant, ô puissance ineffable, ô mystère redoutable que celui du sacerdoce ! Il est spirituel, saint, auguste et irréprébensible, ce sacerdoce que le Christ est venu apporter à ceux qui en étaient indignes. Je me jette à genoux et je supplie avec larmes et gémissements de nous mirer dans ce

(1) Sur S. Ephrem et ses écrits, voir : Rubens Duval, *La littérature syriaque*, Paris, Gabalda, 1907, pp. 12 ss., 329 ss. — Tixeront, *Précis de Patrologie*, Paris, Gabalda, 1920, pp. 285-290.

(2) Nous nous servons de l'édition romaine d'Assemani, *S. Ephraem Syri opera omnia*, t. III, graece et latine, 1746, pp. 1-6.

trésor qu'est le sacerdoce, car c'est un trésor pour ceux qui le gardent dignement et saintement. C'est en effet un bouclier resplendissant et inimitable, une tour inébranlable, une muraille qui ne se fend pas ; c'est un fondement stable s'étendant depuis la terre jusqu'à la voûte céleste. Et que dis-je, frères : Qu'il touche les sommets de cette voûte ? Il pénètre librement dans les cieux même des cieux, au milieu des anges et des êtres incorporels, il laisse ses traces éclatantes, et cela sans peine.

Encore une fois que dis-je ? au milieu des puissances d'enhaut ? Il se trouve être le familier du maître des anges et du créateur et de Celui qui donne la lumière. Et autant qu'il veut, sur l'heure, il reçoit tout ce qu'il demande.

Je ne cesse pas, mes frères, de vous faire entendre l'élévation de cette dignité que la Trinité a départie aux fils d'Adam, dignité par laquelle le monde a été sauvé et la création illuminée, par laquelle les montagnes et les collines, et les forêts et les ravins ont été remplis de l'institution brillante et respectable de cette bienheureuse famille, je veux dire : des moines. Comme l'a dit Isaïe de sa voix incomparablement puissante : « des sommets des montagnes, les hommes rendaient un hymne de louange » (1). Par cette dignité du sacerdoce l'injustice a été ôtée de la terre, par elle la Sagesse habite ce monde, par elle le démon a été vaincu dans sa chute, les débauchés sont devenus des instruments sanctifiés, et les impudiques, chastes et incorruptibles ; les insensés ont été transformés en guides de la justice, et les impies sont devenus bons et pieux. Par elle la puissance de la mort a été énervée, l'enfer a perdu sa force, et la malédiction d'Adam a été levée, et l'époux céleste a été équipé. Par elle la nature humaine a été transformée en la puissance des êtres incorporels. Que dirais-je ? Que louerai-je encore ? C'est que le don de l'honneur du sacerdoce dépasse et la parole et la pensée. Et, à ce que je crois, c'est bien là ce que Paul frappé (d'admiration) insinue quand il dit : « O degré de la richesse et de la sagesse et de la science de Dieu, combien insondables sont ses jugements et combien impénétrables ses voies ! » (2) Dans la hauteur de son vol ce don du sacerdoce se trouve transportant de la terre au

(1) Is., XLII, 11.
(2) Rom., XI, 33. — C'est pour le moins un sens accommodatice.

ciel, avec une rapidité extrême, nos demandes auprès de Dieu, et il intercède auprès du Seigneur en faveur de ses serviteurs.

O mes frères, fixons clairement notre attention sur ce sujet mystique et redoutable. C'est que sans l'auguste sacerdoce la rémission des péchés ne serait pas donnée aux mortels. Mettez-y tout votre esprit, mes frères, puisque vous êtes amateurs de la piété et que vous percevez la lumière des enseignements.

Voilà déjà quelque chose que jusqu'ici nous avons démontré au sujet du mystère de la prêtrise.

Ce sarment de la vigne et le grain de blé et le sacerdoce ont entre eux un lien de relation. Le sarment et le blé sont esclaves, mais le sacerdoce est libre. Lors donc que les trois se trouvent réunis pour habiter au-dessus des trésors, chacun d'eux apporte au Roi la vertu de ses propres fruits en agréable parfum. Le cep précède le sang (le jus de la vigne ?), de même le blé précède le pain (1); mais le sacerdoce avec une sainte audace prend son vol très haut de la terre au ciel jusqu'à ce qu'il contemple l'Invisible lui-même. Et prosterné il prie le Maître pour les serviteurs, chargé des larmes et des gémissements de ceux-ci, et il recommande chaudement à leur propre Seigneur, de la même manière, leur supplication et leur repentir, le sacerdoce demande pardon et miséricorde et pitié au Roi compatissant afin que l'Esprit intercesseur descende et sanctifie les dons qui ont été préparés sur terre (2). Et lorsque les redoutables mystères, pleins d'immortalité, ont été introduits par le prêtre qui y préside, chargé de légation pour tous, alors elles s'ap-

(1) Nous traduisons littéralement le texte grec sans toutefois saisir toute la signification. Il est fait allusion sans aucun doute au pain et au vin du Saint Sacrifice. Le sarment et le grain de blé précèdent (comme un esclave son maître) le pain et le vin, comme matières premières dont ces derniers sont faits. Le sacerdoce, lui, n'entre pas dans la préparation d'autre chose, il agit directement, d'autorité. Son action est impétratoire auprès de Dieu et autoritative sur le pain et le vin qu'il transforme. Mais la phrase : « lorsque les trois se trouvent réunis pour habiter au-dessus des trésors », est inintelligible. Il se peut que dans l'original syriaque il y ait eu ici un jeu de mots ou une assonance qui n'est plus rendue dans la traduction grecque. Il se peut encore que cette version soit tout simplement fautive.

(2) Allusion à la prière dite « épiclèse ». Voir : Maximilianus, princeps Saxoniae, *Missa syriaca antiochena*. Ratisbonae, Pustet, 1908, p. 29.

prochent les âmes pour recevoir par ces terribles mystères la purification de leurs souillures.

Voyez, frères bien-aimés de Dieu, comment ces deux choses (le pain et le vin) n'opèrent pas sur la terre, si cette autorité céleste (du sacerdoce) ne s'y ajoute pour consacrer les dons.

Tu as vu, ô homme, un éclatant prodige ; tu contemples le saint honneur, comment il purifie aisément les souillures des âmes. Il est béni le Sauveur qui a affermi sur la terre ce présent rutilant et purificateur : éclairant de sa grâce les prêtres, afin qu'ils brillent comme des astres dans le monde.

Le peuple qui était avant nous (c'est-à-dire le peuple juif élu avant nous) prenait pour sa promotion (au sacerdoce) une corne remplie d'huile. Mais nous, les serviteurs inutiles du Dieu béni, nous n'avons reçu ni corne ni huile sensible ; mais Lui-même, qui est le bras sublime et redoutable descendu du ciel, nous a fait don, par l'imposition des mains, de l'Esprit qui est le sien, de cet esprit qui est venu comme un feu sur les apôtres (1).

O puissance ineffable qui a daigné faire sa demeure au milieu de nous par l'imposition des mains sacrées des prêtres ! O quel grand honneur il possède ce sacerdoce aussi redoutable qu'admirable ! Bienheureux celui qui se comporte saintement et sans encourir de reproches dans cette dignité !

Pierre, appelé Céphas, qui un jour fut pris comme dans un filet près du bord de la mer, et qui fut de la part du grand pasteur l'objet de ce témoignage : « C'est sur cette pierre que je bâtirai mon Église » (2), c'est par le sacerdoce qu'il a été rendu digne de recevoir les clefs des cieux. De même Paul qui d'abord persécuteur, mais lui aussi rendu digne de ce charisme, parcourut, comme porté sur des ailes, toute la terre en prêchant, annonçant la résurrection des morts.

Remontons ainsi au juste Abel, qui, au commencement de la création, a été prêtre et apprenons de lui. Lorsqu'au début il offrait son sacrifice à Dieu, est-ce que le feu descendant du ciel n'a pas dévoré sa victime ? Et lorsqu'il présentait à Dieu les prémices, comme le dit l'Écriture : « du haut du ciel, le

(1) Dans l'Église Syrienne, comme d'ailleurs dans la plupart des rites orientaux, l'ordination sacerdotale se fait par la seule imposition des mains, sans l'onction de l'huile sainte.

(2) Matt., XVI, 18.

Dieu saint jeta ses regards sur l'offrande d'Abel (1) », mais sur celle de Caïn Il ne se plut pas à regarder. A son tour, Noé, qui fut sauvé dans l'arche, lorsque l'eau cessa et qu'il s'arrêta sur le sommet des montagnes d'Ararat, de ce même don (du sacerdoce) Noé fut lui aussi rendu participant, et d'un cœur sincère il offrit à Dieu un sacrifice en odeur de suavité. De ce chef le Rédempteur convint avec lui de ne plus amener de cataclysme sur la terre, et voilà qu'Il lui donne une bénédiction sainte, pour qu'il se répande et se multiplie (2). Voilà le miracle du sacerdoce! Tu as contemplé le premier prêtre, Abel, dans la première création, faisant tomber le feu du ciel sur la terre, à cause de son holocauste irrépréhensible.

Tu vois Noé, le prêtre auguste, dans la seconde création, comment Dieu a conclu alliance avec lui. A cette même dignité sacerdotale Abraham, lui aussi, a été rendu digne de participer et d'offrir à Dieu le bien-aimé Isaac et de sacrifier ses propres entrailles. Là Dieu lui montre une grande merveille : la naissance du Christ dans la plante sabec (3); dans le coup (qu'il voulait porter à son fils Isaac) l'accroissement (de sa race) et l'objet de la bénédiction dont il se servit : « en sa postérité seront bénies les tribus de toute la terre » (4).

Et toujours de ce même honneur du sacerdoce le divin Moïse fut, lui aussi, jugé digne, lui qui gravit la montagne du Sinaï pour s'approcher de Dieu et recevoir sa Loi ; entrevue au sortir de laquelle son visage fut glorifié au point de paraître plus brillant que le soleil. De même encore Aaron fut estimé digne de cet honneur et devint auprès de Dieu l'intercesseur pour les péchés du peuple. En effet : « Moïse et Aaron sont parmi ses prêtres » (5). Semblablement Phinees détourna

(1) Gen., IV, 4.

(2) Gen., IX, 7.

(3) Nous rendons littéralement le texte, mais nous avons ici une fausse traduction basée sur les Septante qui ont lu « sabec », rendant l'hébreu « sebac », mot qui veut dire : « des branches entrelacées », et que les Septante ont pris pour le nom propre de la plante dans laquelle le bélier était resté embarrassé par les cornes. Cf. Gen., XXII, 13.

Au lieu de traduire γέννησις par « naissance », nous voudrions dire « rôle, destinée » : le bélier sacrifié à la place d'Isaac symbolisant l'immolation du Christ sacrifié à notre place.

(4) Gen., XXVI, 4.

(5) Ps. 99 (Vulg. 98), 6.

la mort de ce même peuple, gratifié qu'il était du très vénérable sacerdoce (1). Et, à son tour, Élie, revêtu de ce même honneur, fut exaucé par le feu (qui descendit sur son holocauste) et le glaive tua les prêtres des idoles (littér. de l'infamie) (2).

Apprenons donc, mes frères, que la dignité du sacerdoce est grande, multiple, dépassant tout et infinie.

Gloire au Fils unique, gloire à Celui qui seul est bon et qui par sa nouvelle et sainte alliance confère cette dignité à ses disciples afin que ceux-ci, par l'imposition de leurs mains sur ceux qui en sont dignes, nous montrent l'exemple (à suivre) (3).

Tous donc, honorons et béatifions ceux qui sont investis de cette dignité du vénérable sacerdoce, nous rendant nettement compte que si quelqu'un affectionne l'ami du roi, le roi l'aimera bien davantage aussi. Chérissons dès lors les prêtres de Dieu, puisqu'ils sont les amis de Celui qui est toute bonté et qu'ils intercèdent pour nous et pour le monde. Vénérons les prêtres, accomplissant ainsi l'ordre du Christ qui dit que celui qui accueille un prophète avec allégresse, en qualité de prophète, recevra la récompense du prophète (4).

Au cas où tu ignorerais si celui qui est prêtre est digne de cet honneur ou s'en trouve indigne, toi, eu égard au commandement du Christ, ne le regarde pas d'un œil méprisant. Car de même que l'or très pur n'est pas endommagé, parce qu'il est maculé de boue, ni une perle splendide lorsqu'elle est mêlée à des objets sales et impurs, de la même manière le sacerdoce n'est terni par personne alors même qu'est indigne celui qui l'a reçu.

Aussi lorsque quelqu'un a été trouvé digne de cet honneur et qu'il marche dans cet état saintement et irréprochablement, il se procure la vie et une couronne impérissable ; mais par contre si quelqu'un a l'audace de s'y engager indignement, il s'attire les ténèbres extérieures et une sentence implacable.

Voici que je te fournis un exemple d'un autre genre, ô homme, pour que tu n'oses pas dans ta forfanterie gravir

(1) Num., xxv, 6-13.
(2) I Reg., xviii, 36-40.
(3) C'est-à-dire que la transmission du sacerdoce doit se continuer de la manière dont eux, les disciples du Seigneur, le confèrent.
(4) Matt., x, 41.

indignement les degrés du sacerdoce, étant donné que le Dieu de toute pureté ne se complaît pas en ceux qui se sont laissé imposer les mains dans des dispositions d'arrogance.

Rappelle-toi ce qu'ont souffert ces misérables pour avoir jadis résisté à Moïse et Aaron et avoir eu la témérité d'offrir impudemment et présomptueusement de l'encens à Dieu ; le feu du ciel ne les consuma-t-il pas tous en punition de ce qu'ils osèrent prétendre à une dignité qui était au-dessus d'eux ? (1)

Une autre fois ce fut le cas de Marie, la prophétesse de Dieu. Comme elle avait formulé un bref reproche à l'adresse de Moïse, au sujet (d'une prérogative) de son sacerdoce, le Très-Haut lui infligea une honte telle que toute couverte de lèpre elle fut bannie du campement la durée de sept jours (2). Maintenant donc, mes frères, administrez en toute pureté ces choses (saintes) à l'exemple de Moïse, d'Aaron et d'Éléazar.

Vois comment les prêtres pieux par leur puissance sacerdotale ont repoussé les camps des ennemis dressés par des mains impies. En possession du sacerdoce, Moïse leva les mains vers Dieu et blessa Amalec d'une plaie incurable. Ceint de la même dignité, Abraham mit les rois en fuite. Revêtu du sacerdoce, Melchisédech bénit Abraham, l'élu (de Dieu), d'une bénédiction de choix.

O mon frère, as-tu été jugé digne du sacerdoce ? Empresse-toi de plaire à Celui qui t'a enrôlé dans sa milice par la pureté, par la justice, par une sagesse divine et par une virginité resplendissante.

Sois un chaleureux zélateur comme le sage Joseph, sois intègre comme Josué, hospitalier comme Abraham, amateur de la pauvreté comme Job, rempli de tendresse comme David (3) et doux comme Moïse.

Ramène celui qui s'est égaré, soutiens le boiteux, remets sur pied celui qui est tombé, secours les infirmes et fais autres choses semblables.

Quant à moi, frères bien-aimés, je suis saisi de la manière

(1) Histoire de Coré, Dathan, Abiron et des rebelles, leurs compagnons. Cf. Num., XVI, 1-35.

(2) Num., XII.

(3) Allusion à l'amitié de David pour Jonathas.

dont certains insensés ont coutume d'user d'audace (1). Ils s'efforcent imprudemment et témérairement de rechercher le sacerdoce et de l'assumer, alors qu'ils ne sont pas appelés par la grâce du Christ, ignorant qu'ils amassent sur eux le feu et la mort, misérables qu'ils sont. Je ne te dis pas seulement, ô homme, de ne pas assumer témérairement la prêtrise ; mais même de ne pas toucher l'un ou l'autre des vases du culte tout vénérable, puisque bien sûrement tu as lu ce qu'a subi Oza lorsqu'il toucha l'arche de Dieu (2).

Rappelle-toi toujours, frère bien-aimé, le mot terrible du Très-Haut, mot prononcé par la bouche du prophète Isaïe : « Sur qui m'arrêterai-je avec complaisance, si ce n'est sur celui qui est indulgent, humble, paisible et qui craint mes paroles ? » (3) De cet avertissement-là souviens-toi toujours et applique-toi à acquérir ce trésor qu'est un esprit indulgent, afin qu'ainsi tu puisses spirituellement monter à la Jérusalem, qui est la métropole céleste, et apporter au Roi divin et inaccessible des sacrifices spirituels.

Là se tressent des couronnes qui ne se flétrissent pas et ne périssent point. Et là devant ses anges le Christ lui-même te ceindra de la couronne d'immortalité, et avec les chœurs célestes tu chanteras l'hymne triomphal à la Sainte Trinité dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Traduction de J. VANDERVORST,
Professeur à l'Université de Louvain.

(1) S. Ephrem ne voulut pas recevoir le sacerdoce. Il resta diacre jusqu'à la fin de ses jours.
(2) II Sam., VI, 6 ss.
(3) Is., LXVI, 4.

LES IDÉES ET LES ŒUVRES

Bulletin d'histoire de la mystique

Les premiers temps de l'Église ont un charme tout particulier. On y sent d'une façon si palpable l'influence de son divin Chef et de l'Esprit qui la gouverne ! Rechercher quels étaient, en ces âges de foi vive, les caractères dominants de la piété chez les chrétiens, telle est la tâche que s'est imposée le R. P. Louis Sempé, S. J. (1) Parmi les dogmes qui tenaient le plus de place dans la pensée des premiers fidèles il faut citer en premier lieu celui de la Très Sainte Trinité, « moins, il est vrai, quant aux relations des Personnes divines entre elles que quant à leurs rapports avec nous ». Avec le mystère du Christ, qui n'était pas moins cher au cœur des chrétiens, c'était, pourrait-on dire, la grande dévotion du christianisme primitif. Piété dogmatique, par conséquent. Piété liturgique aussi. « Les réunions liturgiques étaient le foyer toujours ardent où venait s'éclairer et s'allumer la ferveur des fidèles ». La prière, commencée à l'église, continuait d'ailleurs dans la journée, et même pendant le silence de la nuit. Des oraisons courtes mais fréquentes tenaient l'esprit dans la pensée habituelle de la présence de Dieu et le cœur dans une sorte d'hymne ininterrompue. On regrettera peut-être que le R. Père n'ait pas poussé plus avant son enquête et n'ait pas parlé en particulier des différentes manifestations de la vie mystique à cette époque (2).

(1) Sur les dons *charismatiques* dans l'Église primitive on consultera avec fruit les articles de A. Cellini : *Carismi e carismatici nel cristianesimo primitivo* (*Scuola cattol.*, 1919, XVI, 105, 219, 300, 446, 490).

(2) *Rev. d'ascétique et de mystique*, 1920, I, 155-160, 351-360.

Ceux qui voudraient poursuivre cette étude sur la spiritualité primitive trouveront de précieuses indications, d'ordre surtout bibliographique, dans les deux articles du R. P. Cavallera sur *Les plus anciens textes ascétiques chrétiens* (1). Après avoir passé en revue les principaux écrits des Pères apostoliques, l'auteur s'arrête au *Pasteur* d'Hermas dont il relève l'importance au point de vue de la doctrine spirituelle. « On peut dire sans exagérer qu'Hermas est le premier maître de la vie spirituelle. Jusqu'à lui les exhortations morales ne manquent pas et les thèmes les plus élevés de l'éthique chrétienne sont traités. Hermas le premier les réunit en corps de doctrine; le premier surtout, il se préoccupe expressément de donner une direction méthodique et d'éclairer l'homme sur les diverses opérations de sa vie intérieure. Jusqu'à lui tout cela n'existe qu'à l'état de matériaux, de remarques isolées. Il coordonne et développe. Assurément ce n'est là qu'une ébauche et il y a beaucoup à faire encore pour compléter cette méthode de vie intérieure, mais c'est un essai de première importance ».

***

La doctrine spirituelle des Pères du désert n'est guère connue que par la littérature un peu touffue des Apophtegmes et par les récits des pèlerins qui venaient s'instruire et s'édifier auprès de ces géants de l'ascèse chrétienne (2). Le plus important de ces pieux voyageurs et sans aucun doute Jean Cassien. Nous n'avons plus à faire connaître aux lecteurs de *La Vie spirituelle* la nouvelle traduction française de ses *Conférences* par Dom E. Pichery. Les extraits qui en ont été publiés ici même nous dispensent d'en faire l'éloge. Nous nous abstiendrons également de souligner la valeur doctrinale de cet ouvrage capital dans la spiritualité antique. Les articles consacrés à ce sujet par le traducteur n'ont pas besoin de commentaire. Souhaitons que ce livre, désormais à la portée de tous, redevienne bientôt ce qu'il fut pendant de longs siècles : le manuel authentique de la perfection chrétienne et religieuse.

(1) *Rev. d'ascétique et de mystique*, 1920, I, 155-160, 351-360.

(2) La *Society for promoting christian knowledge* à Londres a publié récemment une nouvelle traduction anglaise de l'*Histoire Lausiaque*, ainsi qu'une étude de W.-H. Mackean intitulée : *Christian monasticism in Egypt to the close of fourth century*.

Un solitaire qui a beaucoup attiré l'attention des historien dans ces dernières années, c'est Macaire l'Égyptien (1). On avait été frappé surtout par les cinquante *Homélies spirituelles* publiées sous son nom au seizième siècle. On y voyait un des écrits les plus attachants de l'antiquité chrétienne. Dom A. Wilmart, s'inspirant des travaux de Dom L. Villecourt, a démontré, d'une façon qui ne laisse place à aucun doute, que ces homélies sont en réalité l'œuvre d'un Messalien, c'est-à-dire d'un hérétique du quatrième siècle qui n'a rien de commun avec le disciple de saint Antoine. Il faut citer la conclusion de cette remarquable étude : « On continuera de lire et d'admirer « Macaire » ; on pourra même profiter encore de ses conseils spirituels et de ses expériences mystiques. Mais, dès lors qu'il est reconnu pour ce qu'il était et ce qu'il doit rester, à savoir un docteur messalien et « pneumatique », il ne saurait plus passer, quelque regret qu'on ait, pour un docteur de l'Eglise catholique ; sa pensée comporte une part d'éléments malsains qui la rendent impropre à nourrir la pensée chrétienne (2). »

Le nom de Macaire ne survivra désormais dans la littérature spirituelle qu'en tête de quelques *apophtegmes*. Le plus considérable, conservé dans une ancienne version latine sous le titre d'*Epistola ad filios*, a été édité de nouveau par Dom Wilmart d'après les meilleurs manuscrits (3). C'est, en quelques pages, un programme presque complet de vie ascétique et mystique. Ce qu'il faut noter avec soin c'est que les dons spirituels, bien que gracieux de la part de Dieu, y apparaissent clairement comme le développement normal d'une vie de fidélité, bien plus que comme des faveurs exceptionnelles et réservées.

*
* *

Pendant que le Rme Dom Maréchaux exposait ici même la

(1) Sans compter une traduction allemande (1913) des œuvres qui lui sont attribuées et une traduction anglaise qui est annoncée, rappelons les travaux de J. Stoffels (1908), J. Stiglmayer (1910-1912), G. Mariott (1918-1920), Dom L. Villecourt (1919-1920), J. Pacheu (1920).

(2) *L'origine véritable des homélies pneumatiques* (*Rev. d'asc. et de myst.* 1920, I, 361-377). Dans une étude du même genre, publiée dans la *Rev. de l'Orient chrétien*, 1919, XXI, 412-421, D. Wilmart établit que l'*Hypotypose*, traité sur l'ascèse attribué à saint Grégoire de Nysse, est une compilation du V^e^ ou VI^e^ siècle.

(3) *Rev. d'asc. et de myst.*, 1920, I, 58-83.

Construction ascétique de saint Augustin, le R. P. Sempé, S. J., consacrait deux articles aux *Confessions* du grand Docteur. Dans le deuxième, l'auteur se demande si saint Augustin a joui de la contemplation mystique au sens strict du mot. Et il répond : « Il paraît difficile de le nier, quoique les indices n'en soient pas nombreux. » La réponse surprendra sans doute plus d'un lecteur. Elle s'explique par la théorie esquissée dans une des phrases précédentes : « Eclair anticipé de vision béatifique dans la nuit de la foi, ou tout au moins sentiment intime quoique obscur de la présence de Dieu dans l'âme, (la mystique) est dans tous les cas une sorte d'expérience, et non plus seulement un ouï-dire du divin. *Ce phénomène n'est puissamment caractérisé que dans la vie des grands saints ;* encore n'est-il pas démontré que tous en aient joui (1). » N'est-ce pas confondre pratiquement la contemplation avec l'extase?

Moins théologien que l'évêque d'Hippone, saint Grégoire le Grand aborde les problèmes de la vie spirituelle en moraliste consommé. Dom Doreillac a eu l'heureuse idée de réunir et de grouper les plus belles de ses pages sur la contemplation (2). C'est un sujet auquel le Pontife s'arrêtait avec une complaisance marquée : il ne manquait pas une occasion pour en parler à son peuple de Rome, persuadé « qu'il y a des contemplatifs partout, même parmi les membres les plus humbles de l'Eglise ». La contemplation, aux yeux de saint Grégoire, est « un ravissement de l'âme élevée à la vision de Dieu pour y goûter des joies d'une céleste suavité ». Mais si on l'appelle parfois *vision de la face de Dieu*, ce n'est pourtant qu'une vision lointaine, nocturne, de courte durée, partielle et sans profondeur.

*
* *

La vie érémitique n'a pas disparu avec les Pères du désert. Elle fut en honneur pendant tout le cours du moyen-âge. Mais

(1) *Messager du Cœur de Jésus*, 1920, XCV, p. 183. Mentionnons aussi les études suivantes sur lesquelles nous aurons peut-être l'occasion de revenir : E. van Roey, *De charitatis in ceteras virtutes regimine quid doceat S. Augustinus* (*Vie diocésaine*, Malines, 1920, IX, 6-22, 104-120); D. Hessen, *Die unmittelbare Gotteserkentniss nach dem hl. Augustinus*, Paderborn, Schöningh, 1920, 8°, 60 pp., 4 m. 50; A. Ficarra, *La preghiera cristiana. Lettera di S. Agostino a Proba*, Girgenti, 1919.

(2) *Bulletin de S. Martin et de S. Benoît*, 1918, 103-108; 1919, 32-35.

c'est peut-être aux onzième, douzième et treizième siècles qu'elle a été le plus florissante. C'est à cette époque que Dom Gougaud s'est placé pour étudier les ermites (1). Reconnus officiellement par l'Église, ils commençaient souvent par émettre profession. Beaucoup d'anachorètes étaient laïques, mais il ne manquait pas non plus d'ermites prêtres. Ils recherchaient les lieux les plus inaccessibles pour vaquer librement à Dieu par la psalmodie, l'oraison et la lecture. « C'est dans la solitude, en effet, que l'âme, délestée de tout ce qui l'attachait pesamment au corps et à la terre, a le plus de chance d'arriver à ce qui est l'objet suprême de ses efforts, l'union intime avec Dieu. » Pour les ermites, plus encore que pour les anciens ordres religieux, la vie monastique était essentiellement et exclusivement contemplative.

Bien différent était l'idéal des grands ordres mendiants du treizième siècle. L'apostolat, qui pour les bénédictins était exceptionnel, formait au contraire un des éléments fondamentaux des nouvelles familles religieuses. Cette importance donnée au ministère des âmes ne tarda pas à amener un conflit avec une partie du clergé séculier. La lutte éclata à l'Université de Paris en 1255. En proclamant que l'apostolat et la pauvreté absolue telle que l'entendaient les mendiants étaient incompatibles avec la perfection religieuse, Guillaume de Saint-Amour et ses partisans leur contestaient le droit même à l'existence. Ce fut pour les grands docteurs dominicains et franciscains l'occasion d'examiner à fond toutes les questions qui se rapportent à la perfection. On conçoit dès lors tout l'intérêt d'une publication comme celle du Dr Bierbaum, consacrée tout entière à l'histoire de cette célèbre controverse (2). On y trouvera, à côté des principaux chapitres du *de Periculis novissimorum temporum* de Guillaume de Saint-Amour, quatre traités complètement inédits. Le premier et le plus considérable (pp. 37-168), désigné généralement par son incipit *Manus quae contra Omnipotentem tendilur*, est l'œuvre d'un franciscain

(1) *La vie érémitique au moyen-âge* (*Rev. d'asc. et de myst.*, 1920, I, 209-240, 313-328.

(2) *Bettelorden und Weltgeistlichkeit an der Universität Paris. Texte und Untersuchungen zum litterarischen Armuts-und Exemtionsstreit des 13. Jahrhunderts* (1255-1272) von Dr M. Bierbaum. Münster i. W., Aschendorff, 1920, 8°, XIV-406 p., 22 m.

et parut presque en même que le *Contra impugnantes Dei cultum* de saint Thomas (1256-1257). Il est attribué tantôt à Bertrand de Bayonne, tantôt à Thomas d'York. Les trois autres appartiennent aux adversaires des mendiants. Ce sont les 110 *Exceptiones* de Gérard d'Abbeville contre le traité *Manus* (1270), et un Sermon du même tendant à prouver la supériorité de l'état des prêtres séculiers sur celui des religieux. Enfin le *Liber de ordine praeceptorum ad consilia* de Nicolas de Lisieux (1270), composé vraisemblablement pour répondre au *Contra retrahentes a religionis ingressu* du Docteur Angélique. La polémique, un moment assoupie après la condamnation de Guillaume de Saint-Amour (1256), ne s'éteignait définitivement qu'en 1272, avec la mort des principaux adversaires des religieux.

***

Une autre controverse relative à la théologie mystique, mais qui nous reporte au beau milieu du quinzième siècle (1451-1460), a trouvé son historien dans la personne de M. l'abbé E. Vansteenberghe, docteur ès lettres et en théologie (1). Elle se déroule tout entière autour du traité de la *Docte ignorance* du cardinal Nicolas de Cuse. L'âme pieuse peut-elle, en dehors de toute connaissance intellectuelle ou même sans le secours d'aucune pensée antécédente ou concomitante, atteindre Dieu par la seule puissance affective, ou par ce sommet de l'âme que l'on nomme syndérèse? (2) Telle est la grave question qui forme le fond du débat. Tandis que le chartreux Vincent d'Aggsbach répond par l'affirmative et s'égare dans un volontarisme outré, Nicolas de Cuse et ses amis, le bénédictin Bernard de Waging et maître Marquard Sprenger, se font les défenseurs de l'intellectualisme et soutiennent, avec des nuances diverses, que la contemplation est tout à la fois œuvre d'intelligence et de volonté. Les différentes phases de la discussion sont expo-

(1) *Autour de la Docte Ignorance. Une controverse sur la théologie mystique au XV^e siècle.* Münster i. W., Aschendorff, 1915, 8°, 220 p., 9 m. 40.

(2) Nous croyons devoir traduire ainsi la phrase dans laquelle Gaspard Aindorffer posait la question. L'auteur (p. 19) a traduit : « l'homme peut-il... s'élever *au-dessus de* ce sommet de l'âme... », alors que le texte latin dit : « solo affectu *seu per mentis apicem*... Deum attingere » (p. 110).

sées avec beaucoup de clarté (pp. 1-104) (1). La seconde moitié du volume comprend les documents : la correspondance de Nicolas de Cuse avec l'abbé et le prieur de Tegernsee, deux opuscules de Bernard de Waging et plusieurs écrits de Vincent d'Aggsbach, parmi lesquels un traité contre Gerson.

***

Le mouvement mystique qui se manifeste dans les Pays-Bas aux XIV[e] et XV[e] siècles eut pour initiateur le bienheureux Jean Ruysbroeck. Après avoir été relégué pendant longtemps dans la pénombre, le prieur de Vauvert reprend peu à peu la place qui lui revient, c'est-à-dire celle de docteur. Ce revirement dans l'opinion est dû en grande partie au savant évêque de Bruges, Mgr Waffelaert. Celui-ci commença en 1912 une série d'articles très remarquables, achevés en 1920, dans lesquels il s'attacha à mettre en relief l'accord parfait de la doctrine de Ruysbroeck avec les enseignements les plus profonds de la théologie et des autres mystiques (2). En même temps paraissait le premier volume de la nouvelle traduction française par les Bénédictins de Saint-Paul, qui arrivait en 1920 à sa troisième édition, tandis que le deuxième volume, paru en 1917, est en réimpression. En cette même année 1917, trois éditions du chef-d'œuvre du grand mystique, les *Noces spirituelles*, virent le jour presque en même temps : une traduction anglaise, une réédition du texte original et une adaptation en hollandais moderne (il en avait déjà paru une en 1914). La traduction française du même traité vient d'être publiée (1920) ; enfin le P. Reypens, S. J., en donnera bientôt une édition critique.

L'œuvre commencée par Ruysbroeck fut poursuivie et développée par les *Frères de la Vie commune* et les Chanoines régu-

(1) P. 73, n. 1, l'auteur cherche à identifier un certain *abbé Isaac*, cité comme théologien mystique, avec le cistercien Isaac de Stella. Ne faudrait-il pas plutôt voir en lui l'abbé Isaac, auteur des deux grandes Conférences sur la prière que l'on trouve dans Cassien ?

(2) *Collationes Brugenses*, 1912-1920. Ce travail a été condensé dans un opuscule de grande vulgarisation, publié d'abord en flamand puis traduit en français sous le titre : *L'union de l'âme aimante avec Dieu, ou guide de la perfection, d'après la doctrine du bienheureux Ruusbrouck*, Bruges, Desclée, 1916.

liers de Windesheim. L'histoire de ces deux grandes institutions, qui incarnent pour ainsi dire tout le mouvement religieux connu sous le nom de *moderna devotio*, présente encore bien des lacunes. C'est une de ces lacunes que le Dr de Man vient de combler en publiant la chronique de la « maison-mère » des Sœurs de la Vie commune à Devender (1). Signalée depuis longtemps par les érudits, cette importante chronique n'avait pas encore été éditée. C'est une série de portraits qui font revivre sous nos yeux les figures si attachantes des premières disciples de Gérard Groot. Rien ne vaut cette peinture vivante, qui, mieux que les traités des auteurs ascétiques ou les récits des historiens modernes, nous fait pénétrer dans l'intime de ces âmes et dévoile le véritable esprit qui animait la *moderna devotio*. L'édition du texte est très soignée. Elle est précédée d'une longue introduction et accompagnée de notes abondantes qui témoignent d'une étude sérieuse du sujet. L'information historique de l'auteur est généralement sûre, mais ses appréciations morales ou dogmatiques appelleraient plus d'une réserve.

L'influence des mystiques des Pays-Bas s'étendit à différents pays. On en trouvera quelques exemples dans le volume du R. P. H. Watrigant sur les origines de la méditation méthodique (2). Le vénérable Louis Barbo († 1443), fondateur de la Congrégation bénédictine de Sainte-Justine de Padoue, a laissé un *Modus meditandi et orandi*, qui se ressent de la spiritualité de Windesheim. Le R. P. Watrigant en donne le texte d'après l'édition, assez fautive, il faut bien le dire, de 1523. Louis Barbo s'adresse surtout aux « non doctis, non exercitatis, simpliciori-bus et inexpertis et parvulis in Domino »; il leur a préparé « du lait » pour nourrir leur esprit encore trop terrestre et les préparer à la contemplation. A cet effet il leur recommande la prière vocale et la méditation, accomplie suivant une certaine méthode d'ailleurs assez large. Pour leur faciliter le travail, il leur donne même un exemple de méditation pour chaque jour de la semaine, qu'ils pourront adopter s'ils le veulent. Mais ces deux espèces d'oraison, la prière vocale et la

(1) *Hier beginnen sommige stichtige punten van onsen oelden zusteren*, door Dr D. de Man, La Haye, M. Nyhoff, 1919, 8°, XCIV-258 p., 6 flor. 60.

(2) *Quelques promoteurs de la méditation méthodique au XVe s.*, Paris, Lethielleux, 1919, 8°, 84 p., 2,50.

méditation, ne sont et ne doivent être qu'une préparation à la troisième espèce d'oraison, la contemplation divine, qui est « le fruit des deux autres ». Cette contemplation proprement mystique, « que nul ne peut enseigner aux autres », on l'obtiendra certainement, le vénérable auteur s'en porte garant, pourvu qu'on s'adonne à la méditation avec humilité et pureté de cœur.

On le voit, malgré les apparences, Louis Barbo reste bien dans la note traditionnelle qui fait de la mystique le terme normal de la vie spirituelle.

Pour expliquer l'influence de la spiritualité de Windesheim sur Louis Barbo, le R. P. Watrigant fait appel à l'hypothèse de Lindeborn d'après laquelle l'abbaye Saint-Georges in Alga aurait fait partie de la Congrégation de Windesheim ou des Frères de la Vie commune. Avec le meilleur historien moderne des Frères, M. le Dr M. Schoengen, nous croyons qu'il faut renoncer définitivement à cette hypothèse. En revanche on aurait pu apporter plusieurs autres preuves pour montrer l'influence réelle exercée par l'école mystique des Pays-Bas en Italie au XVe siècle.

Jean Mombaer ou Mauburne, chanoine régulier du Chapitre de Windesheim, vécut pendant plusieurs années au Mont Sainte-Agnès avec Thomas a Kempis. Il est connu surtout par son témoignage éclatant en faveur de ce dernier, dans la question de l'auteur de l'*Imitation*. Il a composé un vaste *Rosetum exercitiorum spiritualium*, dont le R. P. Watrigant (l. c., pp. 34-61) donne de larges extraits empruntés à la partie intitulée *Meditatorium*. On y parle longuement de la méditation et des méthodes qu'il faut suivre pour la faire. Mais que l'on ne s'y méprenne pas. Aux yeux de Mauburne la méditation n'est pas une fin ; pour lui, comme pour Louis Barbo, elle n'est qu'une préparation à la contemplation mystique. Il le donne clairement à entendre dès les premières lignes de son prologue : « Il serait insensé de s'attarder toujours dans les régions inférieures de la lecture et de l'étude, et de ne jamais monter sur la montagne du Seigneur par les élans enflammés de l'amour. Dieu n'a pas créé l'âme pour que, oubliant sa noblesse, elle dévore livres et parchemins, mais pour être le siège de la Sagesse et pour que le Roi pacifique y établisse sa demeure. » Et quelques lignes plus loin : « Nous tenons à en prévenir le lecteur : nous ne voulons pas ici parler des choses plus éle-

vées, ni exposer ce qui a trait à la contemplation. Nous parlerons seulement de la méditation affective propre aux commençants (*rudis*), *par laquelle on parviendra plus rapidement au sommet de la théologie mystique* que si nous nous mettions à discourir tout de suite de choses sublimes ».

Le R. P. Watrigant donne quelques détails bibliographiques, cite les éditions de Deventer, de Bâle, de Paris (celle-ci est de 1510 et non pas de 1610), de Milan et de Douai, et fait remarquer ensuite qu'il existe plusieurs points de ressemblance entre le livre de Mauburne et les Exercices de S. Ignace. Un détail qui eût été intéressant et qui n'est pas mentionné, c'est qu'en 1576 la lecture du *Rosetum* fut interdite aux membres de la Compagnie de Jésus.

Publié pour la première fois en 1494, le *Rosetum* se répandit rapidement (1). Dom Garcia de Cisneros († 1510), le réformateur de l'abbaye de Mont-Serrat, en fit imprimer une partie en 1500 à l'usage de ses moines. Il l'estimait à ce point qu'il en faisait apprendre par cœur à ses novices les principaux passages, en même temps que la Règle de Saint Benoît et le *De spiritualibus ascensionibus* de Gérard de Zutphen, un des premiers Frères de la Vie commune. Il l'utilisa surtout pour la composition de son *Ejercitatorio de la Vida espiritual*. C'est ce que le R. P. Watrigant démontre dans son « tableau des sources de l'*Exercitatorium* de Garcia de Cisneros » (l. c., pp. 69-76). C'est une étude intéressante pour qui veut suivre l'influence des mystiques du Moyen-Age. Les auteurs préférés de Cisneros, ceux qu'il a mis le plus largement à contribution, sont Mauburne, Gérard de Zutphen et Gerson. Viennent ensuite saint Bonaventure, Ubertin de Casale, Henri de Baume, Ludolphe le Chartreux, Jean Nider et Thomas a Kempis. On aurait pu pousser plus loin cette analyse des sources et montrer par exemple comment tel passage du ch. LVIII, emprunté à Gérard de Zutphen ou au *Fasciculariius*, remonte définitivement à saint Bernard.

(1) Le R. P. Watrigant consacre deux pages à la *scala meditatoria* de Wessel Gansfort (pp. 32 et 33). Il nous semble trop indulgent à l'égard de ce dernier. Par ses doctrines nominalistes Gansfort prépara certainement le terrain à Luther, comme vient de le rappeler M. l'abbé R. Post (*Wessel Gansfort in het licht van zijn tijd*, Beiaard, 1920, I, 25-42, 111-125), à propos des publications du Dr M. van Rhijn (1917 et 1919).

Notons en passant que l'*Epistola de vita et passione Domini nostri Jesu Christi*, signalée à plusieurs reprises par le R. Père, n'est pas de Jean Vos de Heusden : celui-ci en fut seulement le propagateur, mais non pas l'auteur. C'est un point qui a été mis en lumière depuis longtemps par Acquoy dans un mémoire communiqué à la Société littéraire de Leyde.

Le texte original de l'*Exercitatorium* de Cisneros a été réédité en 1912 par les moines de Mont-Serrat (1). On sait en effet que le livre fut composé en langue castillane. La nouvelle édition reproduit fidèlement l'*editio princeps* publiée en 1500 par les soins de l'auteur lui-même. On s'est contenté seulement de rajeunir parfois l'orthographe et d'expliquer en marge les mots vieillis ou peu usuels. Le texte est précédé d'une notice importante sur l'auteur et son œuvre.

*
* *

On ne peut parler de l'*Exercitatorium* de Cineros sans évoquer en même temps l'imposante figure de saint Ignace de Loyola. Dans quelle mesure le grand fondateur a-t-il subi l'influence de l'abbé bénédictin pendant son séjour à Mont-Serrat et à Manrèse? La question, qui fit couler jadis des flots d'encre, semble revenir à l'ordre du jour. Nous n'entrerons pas dans cette discussion. Mais, en terminant, nous tenons à signaler les mélanges d'études historiques et ascétiques offerts au R. P. Watrigant à l'occasion de son jubilé (2). Ils sont consacrés presque entièrement à l'histoire et à l'interprétation des *Exercices* de saint Ignace. Nous ne pouvons résumer, ni même seulement indiquer le titre des trente-six articles dont ils se composent. Nous nous contenterons d'en relever quelques-uns, qui montreront l'intérêt que peuvent présenter ces études de détail.

M. l'abbé E. Masure, en quelques pages enthousiastes et de grande envergure, met en relief « la transformation prodigieuse de l'ascétisme chrétien » opérée par saint Ignace, et

(1) *Ejercitatorio de la Vida espiritual compuesto por el V. P. Garcia de Cisneros, O. S. B.*, reproducido conforme a la primera edición por el R. P. Fausto Curiel, Barcelona, Gili, 1912.

(2) Mélanges Watrigant, *Études historiques et ascétiques*, Paris, Lethielleux, 1920, 176 pp.

montre comment cette nouvelle spiritualité a su s'adapter à l'esprit moderne issu de la Renaissance. La spiritualité antique s'attachait à faire sortir l'homme de lui-même pour le tourner tout entier vers Dieu. La spiritualité moderne, plus individualiste et plus humaine comme les âmes auxquelles elle s'adresse, le tient davantage réfléchi sur lui-même. M. Masure nous semble avoir bien saisi cette opposition : « Nous ne tenons pas encore dans ces vieux livres (de la spiritualité antique) la peinture minutieuse ni l'ascèse détaillée des vertus, l'analyse des passions ni la passion des analyses. Ils ont été écrits avant que fût pratiquée l'habitude bientôt maladive de l'introspection et connus tous ces jeux psychologiques modernes si dangereux, qui allaient rénover toute la littérature, recréer les mœurs et les arts (1). »

Le R. P. Brou, S. J., se demande (pp. 68-71) si sainte Thérèse a fait les Exercices de saint Ignace. Elle n'en dit rien dans son autobiographie. Pourtant son historien Ribéra écrit, en parlant du P. Jean de Padranos, premier confesseur jésuite de la sainte : « Ce père, *à ce qu'on m'a dit*, fit faire à Thérèse une partie des Exercices ». A défaut de témoignage plus sûr, le R. P. Brou cherche à retrouver dans la *Vie* de la sainte par elle-même les traces de l'influence que les Exercices ont pu avoir sur la réformatrice du Carmel. Entreprise infiniment délicate, qui ne peut aboutir qu'à des résultats hypothétiques. Mais si la grande sainte « n'avait pas l'habitude de se retremper tous les ans dans la retraite en utilisant la méthode de la Compagnie », il est certain par ailleurs qu'elle connaissait cette méthode, qu'elle paraît avoir considérée comme ayant pour objet de préparer à la contemplation mystique.

La seule étude de cette collection qui ne se rapporte pas aux Exercices ou à l'œuvre des retraites est celle du R. P. Dudon, S. J., sur les sources du quiétisme de Molinos. C'est dans les œuvres ascétiques de Falconi et dans la biographie de Grégoire Lopez que Molinos a puisé sa doctrine. « Falconi lui fournissait une théorie de l'oraison mise à la portée de tous ; Lopez,

(1) A la page 86, M. Masure range la suppression de l'office de chœur parmi les « coups d'audace et de génie » qui ont « déplacé le point d'appui de l'ascèse ». C'est une appréciation que nous ne pouvons adopter qu'en partie.

un exemple de la contemplation incessante réalisée dans une parfaite résignation à la volonté de Dieu ».

Ce serait ici l'endroit de parler de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux en France* par M. H. Brémond. Les derniers volumes nous sont parvenus trop tard pour que nous puissions les présenter ici. Nous les réservons donc à la prochaine chronique.

Abbaye Saint-Paul,
Oosterhout (Hollande).

Dom J. Huyben.

Adolphe Retté : **Sainte Marguerite-Marie**, *Vie de la Révélatrice du Sacré-Cœur*, d'après les documents originaux. — Paris, Bloud et Gay, in-12, 286 p., 1920. — 5 fr.

Pour l'élaboration de ce livre publié au moment de la canonisation de sainte Marguerite-Marie (13 mai 1920), l'auteur *Du Diable à Dieu* et de *Quand l'Esprit souffle* s'est principalement servi des écrits rédigés du vivant de la Sainte ou peu après sa mort, à savoir : *L'autobiographie* de Marguerite-Marie, sa *Vie par les Contemporaines* ; les pièces *du Procès introductif de la Cause*. La *Vie* par Mgr Languet (1729) lui a fourni aussi quelques renseignements précieux.

Puisant de la sorte aux sources, M. Adolphe Retté s'est attaché moins à donner des développements excessifs à sa documentation qu'à concentrer en des chapitres assez brefs l'essentiel de la vie intérieure de la Sainte. Il n'a, du reste, point négligé pour cela de rapporter les événements les plus caractéristiques de sa mission. En particulier, il a insisté sur l'enfance de Marguerite-Marie et sur les circonstances qui précédèrent son entrée en religion. C'est la première fois que cette période est décrite avec autant de précision et de détails significatifs.

On connaît le style mordant, coloré, marqué de réalisme, dont M. Retté a coutume d'user pour la rédaction de ses livres. Cette fois, en certains endroits, il a peut-être un peu trop appuyé. Il y a tels passages de son livre où certains eussent aimé moins de rudesse. Cependant il faut tenir compte du but visé par l'auteur. Un de ses amis nous disait récemment : « M. Retté a voulu rappeler aux âmes tièdes que la dévotion au Sacré-Cœur n'est pas du tout affaire de formalisme, ni un prétexte à effusion sentimentale. Le culte du Sacré-Cœur, dit-il en une page très nette de son livre, demande des âmes robustes, portées à

l'abnégation d'elles-mêmes et à l'amour de la Passion... En outre, il a voulu inciter les personnes qui, de parti-pris, méconnaissent la mystique, à convenir que cette science austère peut seule faire comprendre le *cas* de Marguerite-Marie. Enfin, il eut pour objectif d'attirer les incroyants, sans mauvaise foi, à l'examen des conditions dans lesquelles se manifeste la Sainteté. S'il se fût astreint à une fadeur que son tempérament littéraire ne comportait pas, il aurait échoué. »

Ce raisonnement est plausible. C'est pourquoi, bien qu'on eût préféré, çà et là, un peu moins de couleurs violentes et la suppression de certains détails qui ne peuvent que surprendre les âmes insuffisamment initiées à la mystique, on doit approuver les intentions de M. Retté.

Mais ce qu'il faut surtout retenir de ce livre, c'est l'intelligence du surnaturel qui l'imprègne et le zèle pour le service de Jésus-Christ qui s'y décèle à toutes les lignes. Il fera connaître et aimer davantage le Sacré Cœur. On peut donc en recommander la lecture.

*
* *

Les Amies des Infirmes (A. d. I.)

L'œuvre fondée sous ce beau nom est née à Paris au lendemain de la guerre, en 1919. Une jeune fille, infirmière de guerre, s'entretenait avec une amie, infirme depuis plusieurs années, des misères que lui avait révélées l'hôpital ; elle gémissait de voir se perdre trop souvent dans le blasphème, la révolte, ou simplement l'inertie, le trésor de la souffrance humaine faite pour servir à l'œuvre de Dieu, à la Rédemption. Elle souhaitait de voir se lever une phalange de chrétiennes, qui, sous le titre de *marraines spirituelles*, continueraient la maternité d'âmes écloses pendant la guerre. L'amie infirme entra dans ce désir, et comprit sur quelles bases devait être établi cet apostolat nouveau. Il lui apparut qu'il faudrait à des marraines spirituelles le ressort que donne l'habitude de la vie intérieure pour inspirer à leurs filleuls l'esprit de soumission à la volonté de Dieu, l'esprit de résignation filiale, l'esprit enfin de réparation dans l'amour et la joie, degrés d'ascension que Jésus-Christ aime disposer dans l'âme de ceux qui souffrent en union avec Lui. Or l'habitude de la vie intérieure s'acquiert par la prière ; les Amies des Infirmes devraient donc

constituer une élite de chrétiennes désireuses d'avancer dans la vie spirituelle, et pour cela faisant oraison.

L'œuvre est donc toute spirituelle dans son but et dans ses moyens : elle fut mise sous le double patronage de saint François de Sales à cause de sa grande compassion pour les infirmes, et de sainte Jeanne de Chantal qui pénétra si avant dans la science de la douleur sanctifiée. L'adoption des infirmes s'exerce soit par visites, soit par correspondance : telle Amie n'a jamais vu son filleul, mais leurs lettres les ont parfaitement révélés l'un à l'autre ; telle autre correspond en Braille avec son infirme aveugle, lorsqu'elle ne peut aller le voir.

L'œuvre est organisée sous la direction d'un comité central résidant à Paris, et assisté d'un aumônier conseil, religieux dominicain. Les groupes de province se constituent sous la direction d'un bureau composé de 2 ou 3 Amies ; chaque groupe doit avoir un aumônier qui assiste aux réunions mensuelles. Les Amies ne prennent qu'un engagement général de travailler à se sanctifier par la pratique des vertus chrétiennes et de l'oraison mentale : chacune est laissée à sa conscience pour le choix des moyens. Une retraite spéciale leur est prêchée chaque année.

L'œuvre s'est occupée de procurer aux Infirmes le grand bienfait d'une retraite spirituelle en dehors de chez eux ou de l'hôpital. La difficulté était de trouver des maisons présentant des facilités de plain-pied et consentant à recevoir infirme et infirmière ; les dames Bénédictines de Jouarre ont gracieusement mis des chambres à la disposition de l'œuvre. Des infirmières catholiques, entrées en rapport avec les « Amies », ont bien voulu promettre leur concours : avec l'infirme qui leur sera confiée, elles feront quelques jours de retraite. La question est encore à l'étude pour les hommes, ainsi que celle d'une section masculine de l'œuvre, qui semble s'imposer sur la demande de certains Infirmes.

Les « Amies » disposent d'une bibliothèque qui leur permet de prêter à leurs Infirmes des livres pieux ou récréatifs. Elles-mêmes sont engagées à se procurer et à méditer un certain nombre d'ouvrages de piété qui leur sont indiqués comme particulièrement aptes à les former à la vie spirituelle. Elles ne sont pas obligées d'adopter un filleul dès leur entrée dans l'œuvre : elles sont laissées libres de se préparer aussi longtemps qu'il leur convient, à leur haute mission ; mais elles

doivent choisir leur infirme d'accord avec le bureau de leur groupe.

Le Cardinal Amette a daigné bénir l'œuvre naissante. Un groupe s'est fondé très vite à Berck, d'autres sont en voie de formation à Reims, à Nancy, à Nice, à Mulhouse, et en Belgique où le Cardinal Mercier a donné sa bénédiction à l'œuvre. Aux grandes fêtes, les Amies et les Infirmes sont avertis qu'une messe sera dite à leur intention à jour et heures fixes, ils sont invités à communier les uns pour les autres. Dès qu'un décès se produit dans un groupe, une messe est dite pour le défunt.

Les « Amies » se réunissent une fois par mois, traitent entre elles des affaires du groupe et écoutent une instruction de l'aumônier, dont le résumé est envoyé aux absentes. L'aumônier de Paris se tient en communication avec l'œuvre par une lettre trimestrielle ; la Présidente, par une lettre mensuelle. Tous les trois mois les groupes de province envoient au comité central un compte-rendu de leurs réunions. Ainsi un courant de charité fraternelle circule dans toute l'œuvre, l'aidant à réaliser son but : former dans le monde une élite spirituelle sachant faire valoir pour le salut des âmes le trésor de la souffrance humaine.

Citons en terminant ces passages de lettres écrites par un Infirme de l'œuvre à sa marraine :

« J'aime ma propre souffrance de préférence à toute autre ; « il me semble que nul autre genre d'infirmité n'aurait pour « moi les mêmes avantages, et je considère cela comme une « délicate attention de Dieu à mon égard. Mon impotence « absolue est donc la source des joies les plus pures et incon- « nues jusqu'ici.

« Je me sens tout plein d'un seul désir, mais si ardent qu'il « devient une souffrance : aimer, aimer toujours davantage ce « Dieu qui m'a tant aimé, et pour Lui prouver mon amour, « souffrir toujours. »

***

Ligue spirituelle des groupements professionnels

La réunion que nous annoncions dans notre dernier numéro a eu lieu le Mercredi Saint, à l'archevêché de Paris, sous la paternelle présidence de S. Em. le Cardinal archevêque. Elle a

abouti à établir le règlement suivant, adopté par les représentants des Publicistes chrétiens, des Médecins de la Société Saint-Luc, des Cheminots catholiques, des Métallurgistes et de l'Union des P.T.T. :

« Art. 1. — La Ligue spirituelle des groupements professionnels catholiques a pour but d'unir ces groupements par la prière mutuelle afin qu'ils s'entr'aident dans l'accroissement de leur vie spirituelle.

« Art. 2. — Chaque fois que se réunit l'un des groupements associés, ses membres récitent en commun à l'intention de tous les autres groupements l'Acte de charité. Chaque groupement peut y ajouter à son gré soit une oraison du Missel, demandant l'augmentation de la vie spirituelle, soit une prière au Sacré-Cœur ou même une dizaine de chapelet.

« Art. 3. — Pour assurer la liaison entre les groupements unis, il est institué, sous la présidence d'un prêtre délégué de l'Ordinaire, une Commission permanente composée du prêtre directeur ou aumônier de chaque groupement et de trois membres choisis dans chacun d'eux. Cette commission étudiera et proposera tous les moyens qu'elle jugera propres à augmenter le nombre des groupements unis et surtout à promouvoir en chacun d'eux un véritable accroissement de vie spirituelle.

« Art. 4. — Chaque année, en principe le premier dimanche de l'Avent, la commission permanente convoquera les groupements unis en assemblée générale afin d'examiner, après enquête auprès de chacun d'eux, et sous la présidence de l'Ordinaire ou de son représentant, les œuvres et les travaux accomplis par les uns et par les autres dans l'œuvre de la vie spirituelle et les résolutions qu'il convient à ce même point de vue d'arrêter pour l'avenir. »

S. Ém. le Cardinal archevêque a désigné comme aumônier de la Ligue le R. P. Janvier, qui déjà dirige plusieurs de ces groupements professionnels, et le R. P. Chauvin comme aumônier-adjoint.

Nous souhaitons vivement que cette association s'étende à toute la France pour accroître la vie religieuse de nos corporations chrétiennes. Le R. P. Chauvin, O. P., 11, rue Vineuse, Paris-XVI[e], communiquera tous renseignements sur le but et l'activité de la Ligue spirituelle.

Avec la permission des Supérieurs.

Imprimatur : † Felix, episc. Forojul.

Le Gérant : E. Aubin. Imp. E. Aubin. — Ligugé (Vienne).